MODE D'EMPLOI

DETECTEURS DE METAUX GARRETT !

Nos félicitations pour votre achat d'un nouveau détecteur de métaux Garrett AT Gold™. Ce détecteur de métaux a été conçu spécifiquement pour une utilisation pour la recherche de petites cibles en or sur la plupart des terrains, y compris en eau douce.

L'AT Gold utilise une fréquence élevée optimisée pour la recherche de l'or et comporte un véritable mode *tous métaux*. Ce mode *tous métaux* est préféré pour la prospection car il autorise les plus grandes profondeurs et sensitivités possibles. Il fournit une réponse audio continue permettant à l'utilisateur d'entendre les plus faibles signaux de cible.

L'AT Gold est un détecteur dynamique de tous types de métaux : le disque doit se déplacer pour pouvoir détecter une cible, seul le mode pinpoint permet de détecter une cible avec un disque immobile. L'AT Gold comporte une balance des effets de sol manuelle et automatique, et aussi un dispositif de balance WindowTM pour optimiser les performances du détecteur sur des sites hautement minéralisés comme le sont les sites aurifères. Ce détecteur est aussi étanche jusqu'à 3 mètres pour la recherche en lacs et rivières.

En plus de son véritable mode *tous métaux*, l'AT Gold dispose de deux modes de discrimination, ce qui le rend polyvalent pour la recherche de monnaies et de reliques. Selon que vous choisissez le disque 1 ou le disque 2, vous pouvez renforcez les informations issues des tonalités d'ID de cible tout en discriminant les déchets métalliques indésirables (tirettes, feuilles métalisées, capsules, etc...).

L'AT Gold a aussi des dispositifs simples, controlés avec une seule main, aucun bouton ne nécessite une seconde main.

---

1 AT GOLD

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

L'AT Gold inclue la technologie exclusive Garrett d'ID de cible avec deux échelles permettant de voir les réglages de la discrimination (échelle du bas) tout comme l'analyse de chaque cible détectée (échelle du haut). L'ID de cible est plus précis et la résolution des ferreux a été renforcée (40 *notchs* pour séparer les cibles recherchées de la ferraille en zones polluées), et divers dispositifs audio avancés. Il a aussi un disque elliptique Double-D de 13x20 cm conçu pour des performances optimales sur les petites cibles, même les plus minéralisés.

Avec plus de 45 ans de développements et de recherches étendues, votre détecteur de métaux AT Gold est un des plus avancés de notre gamme. Les réglages avancés de l'AT Gold sont destinés aux prospecteurs sérieux, mais prouveront aussi leur efficacité lors de recherches de monnaies ou de reliques.

Pour tirer complètement avantage des dispositifs spécifiques et fonctions de l'AT Gold, vous êtes invité à lire ce mode d'emploi attentivement et en totalité.

PRINGAUD

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

TABLE DES MATIERES

Panneau de contrôle de l'AT Gold....4
Démarrage rapide....5
Éléments de l'AT Gold....6
Liste des éléments....7
Assemblage du détecteur....8
Démarrage....11
information sur la cible....12
ID de cible digitale....13
Sensitivité....15
Balance des sols....16
balance automatique....17
balance manuelle....17
fenêtre de balance....18
Réglage de la fréquence....21
Réglage du *Threshold*....22
Mode de recherche....23
Mode *Tous Métaux*....24
Survol du mode *tous métaux*....24
Caractéristiques audio du mode *tous métaux*....25
Modes discriminants....26
Survol du mode *DISC*....26
Tonalité d'ID en mode *DISC*....26
Caractéristiques audio en mode *DISC*....27
Mode *DISC 1* (sans discrimination)....27
Mode *DISC 2* (discrimination pièces US)....28
Discrimination des ferreux....29
Audio des ferreux....32
Utilisation de l'*audio des ferreux* en mode *DISC*....32
Astuce pour l'utilisation de l'*audio des ferreux*....34
Audio des ferreux en mode *Tous Métaux*....35
Caractéristiques audio....36
Exemples audio proportionnel aux cibles....37
Banc d'essais....38
Balayage....41
Pinpointing....43
Astuce pour cibles proches....45
Techniques alternatives....46
Techniques et astuces....48
Astuces de prospection....52
Travail sous l'eau....54
Entretient....56
Changement des piles....56
Guide des disfonctionnements....58
Code Éthique de la prospection....59
Mises en garde....60
Garantie / Service....61
Accessoires....62

PRINCIPAL

3 AT GOLD

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

PANNEAU DE CONTROLE DE l'AT Gold

Légende d'ID de cible
indique le type de métal

Echelle du bas indiquant
le réglage de discrimination

Discrimination
du fer haute résolution
montre le niveau de discrimination
du fer

ID de cible
digitale *

Curseur d'ID
indique la nature
probable de la
cible

indicateur de profondeur
indique la profondeur pour
des monnaies

Indicateur de Mode

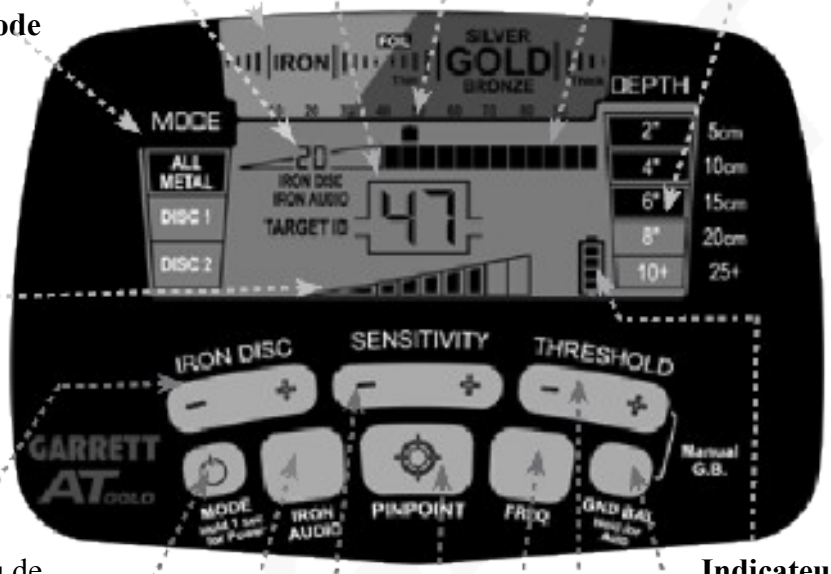

Réglage de la
sensitivité

Bouton *Iron Disc*
modifiant le niveau de
discrimination des ferreux

Indicateur du niveau de
charge des piles

Bouton
Audio du fer
marche/arrêt

Bouton
Pinpoint
à maintenir
pressé

Balance des sols
maintenir pressé pour une balance
des sols rapide automatique ou à
utiliser avec *THRESHOLD* +/-
pour une balance manuelle

Bouton marche/arrêt : maintenir
pressé une seconde pour démarrer/arrêter
MODE : pressez rapidement pour choisir
parmi les modes de détection
RESET : maintenir 5 secondes pour
retourner aux réglages d'usine

Bouton
FREQ pour
choisir parmi 4
fréquences

Bouton SENSITIVITY
pour modifier la sensitivité

Bouton *THRESHOLD*
pour changer le niveau de fond
sonore

* Indique aussi les réglages de la balance des effets de sol en mode GND-BAL (balance des sols)

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

DEMARRAGE RAPIDE

1. Placez les piles.
   L'AT Gold utilise quatre (4) piles AA déjà installées par Garrett.

2. Marche (ON).
   Pressez et relâchez le bouton ON/OFF. L' AT Gold démarre sur le dernier mode utilisé, règle automatiquement la balance des sols et est prêt à prospecter. (le réglage d'usine est *Tous Métaux* : *All Metals*.)

3. Choix du Mode.
   Le bouton Mode permet de changer de mode de détection à volonté.

4. Réglages (Adjust settings).
   Ajuste la Sensitivité ou la Discrimination, selon vos désirs.

5. Commencer la prospection.
   Abaissez le disque à 2-3 cm au dessus du sol et déplacez le disque de gauche à droite (et retour) à 1m/seconde.

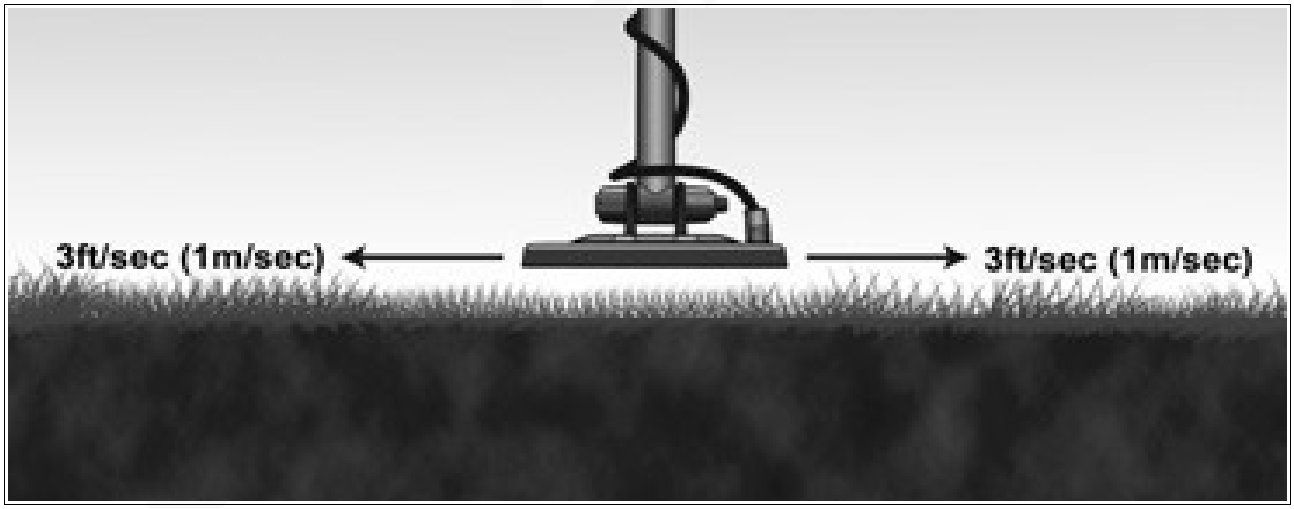

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

COMPOSANTES DE L'AT GOLD

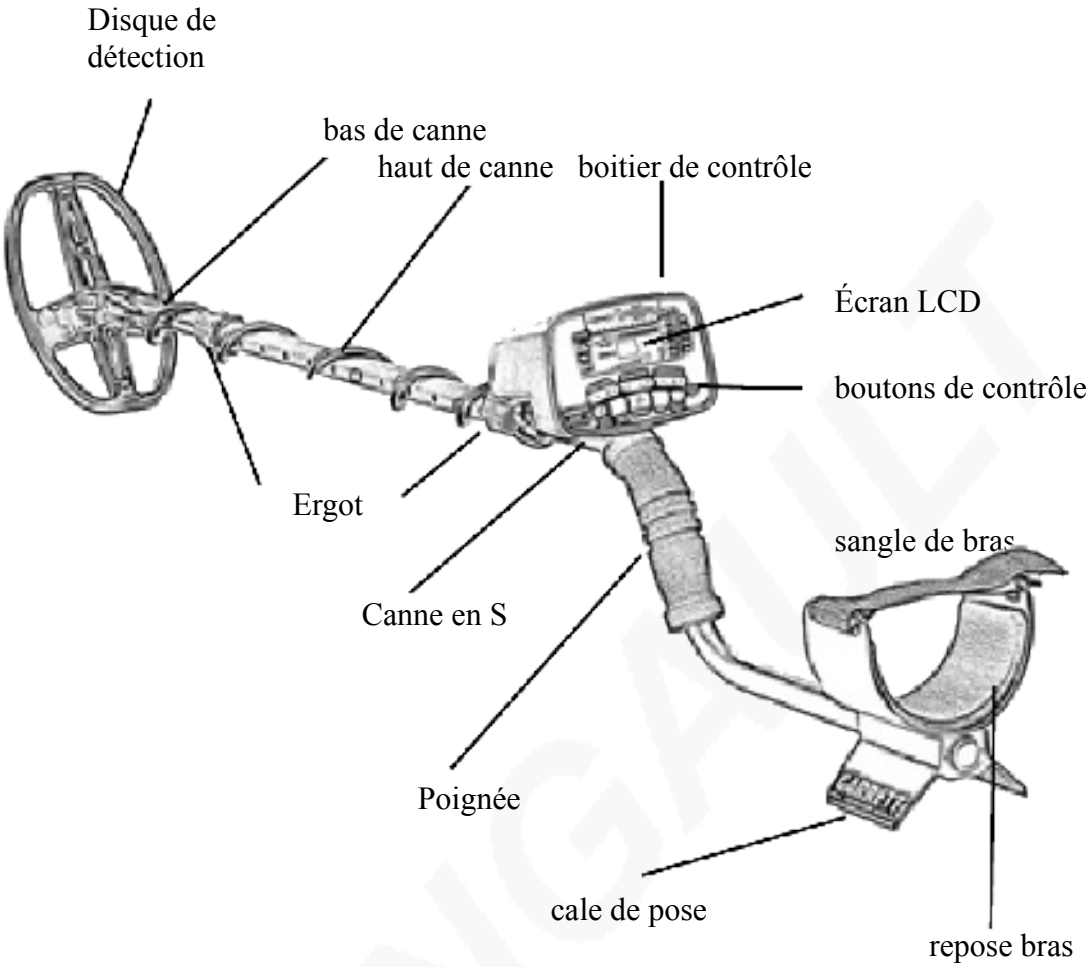

PRINGAULT

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

LISTE DES ELEMENTS

Aucun outil ne sera nécessaire pour assembler l'AT Gold. Quatre piles AA sont inclues avec le détecteur. La boite de votre détecteur comporte les éléments suivants :

❶ 1 boitier de contrôle avec une canne en S
❷ 1 haut de canne et 1 bas de canne avec ergot
❸ 1 écrou à ailette, 2 rondelles et 1 boulon
❹ 1 disque de détection DD 28x22 cm
❺ 1 Mode d'emploi
❻ 1 carte de garantie
❼ Ecouteurs

Si un élément venait à manquer, veuillez contacter votre revendeur.

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

ASSEMBLAGE

1. Placez haut et bas de canne devant vous (comme illustré ci-dessous), tournez la bague de serrage dans le sens des aiguilles d'une montre pour déserrer.
2. Faites coulisser le bas de canne pour engager l'ergot dans les trous du haut.
3. Alignez les trous du bas de canne et des rondelles, puis pressez fortement pour mettre en place une rondelle de chaque coté du bas de canne

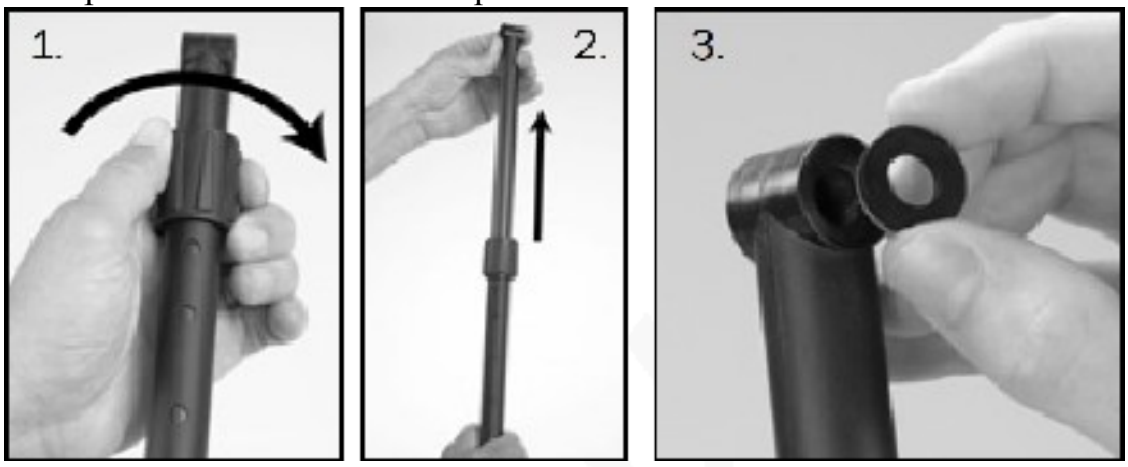

4. Glissez le bas de canne sur les œilletons du disque de détection.
5. Passez le boulon au travers des trous du bas de canne et du disque de détection. Solidarisez le tout en serrant l'écrou à ailettes.
6. En tenant l'assemblage comme illustré, déserrez la bague de serrage du haut de canne en tournant en sens inverse des aiguilles d'une montre.
   Remarque : si la bague se déboitait, il suffit de la replacer et serrer un peu.

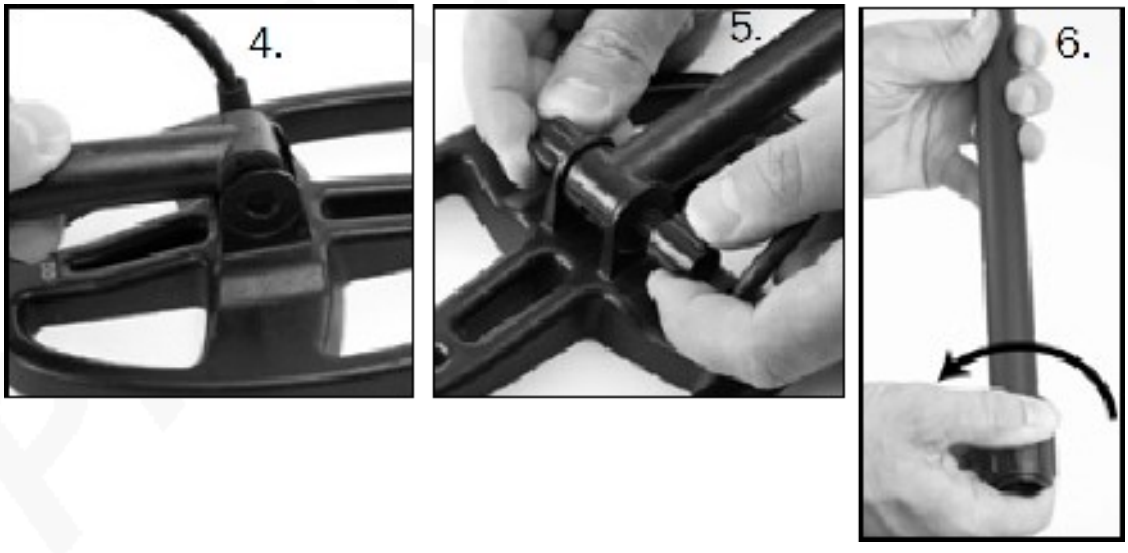

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

7. Appuyez sur l'ergot de la canne en S et insérez la au travers de la bague de serrage du haut de canne.
8. L'ergot doit absolument ressortir dans le PREMIER trou pour laisser accessible le compartiment des piles. Resserrez à la main la bague de serrage sans excès.

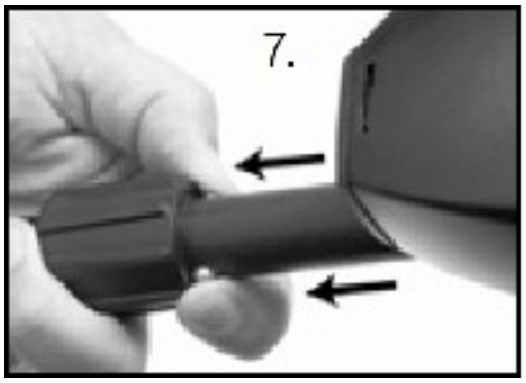

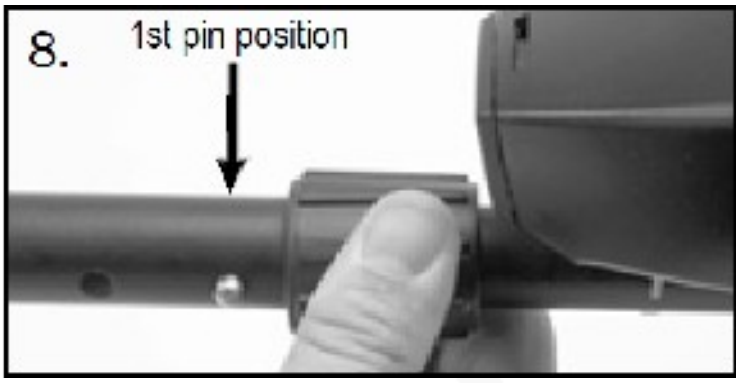

9. Déserrez la bague de serrage du bas de canne et réglez la longueur à votre stature pour une prospection confortable, puis resserrez la bague sans excès.
10. Enroulez le cable du disque en passant **la première boucle à l'avant** du bas de canne.

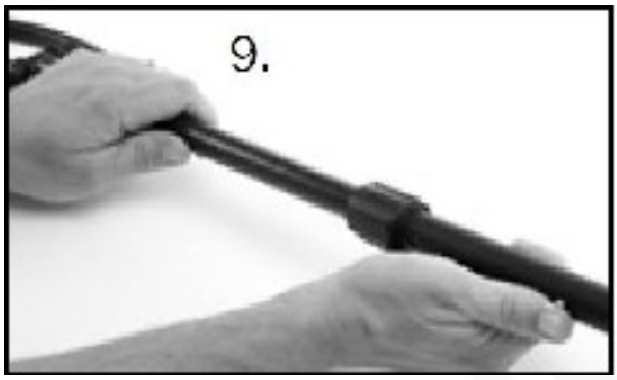

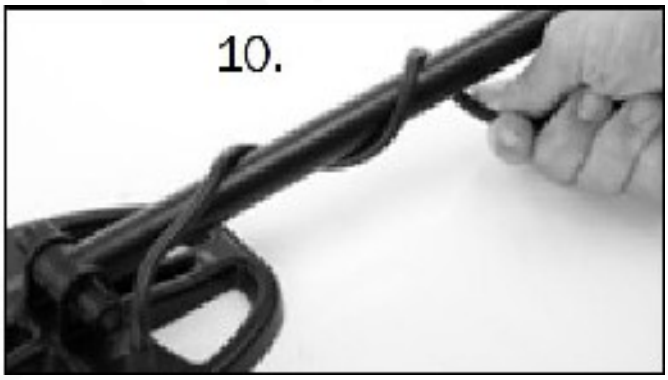

11. Insérez la fiche du cable du disque dans la prise correspondante sur le boitier, puis immobilisez la avec la bague à visser.
Remarque : la bague à visser doit être facile à tourner, sinon, elle n'est pas correctement placée.

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

12. Réglez la position du repose bras en enlevant sa vis de fixation (en dessous) et en la revissant sur un autre trou du haut de canne.

13. Si vous le désirez, vous pouvez brancher des écouteurs sur la prise 2 trous du boitier de contrôle, vous devrez alors visser l'anneau de maintient jusqu'à insertion totale.

14. Immobilisez le cable des écouteurs sous le repose bras dans le clip destiné au cable.

Remarque : les écouteurs ne sont pas nécessaires mais recommandés par la plupart des utilisateurs car ils permettent d'entendre les signaux de cible les plus faibles. La connexion d'un casque rend le haut parleur silencieux.

Remarque : les écouteurs fournis sont destinés à rester au sec ; vous trouverez des écouteurs étanches (en option) à la page 61.

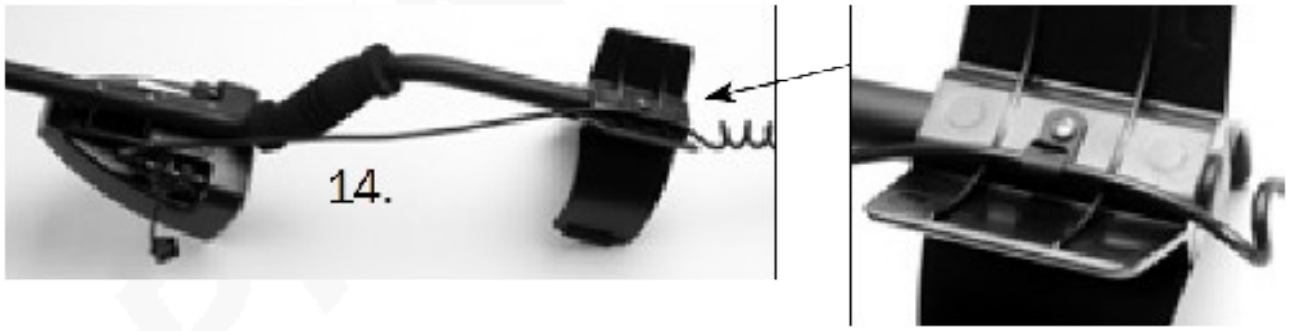

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

DEMARRAGE

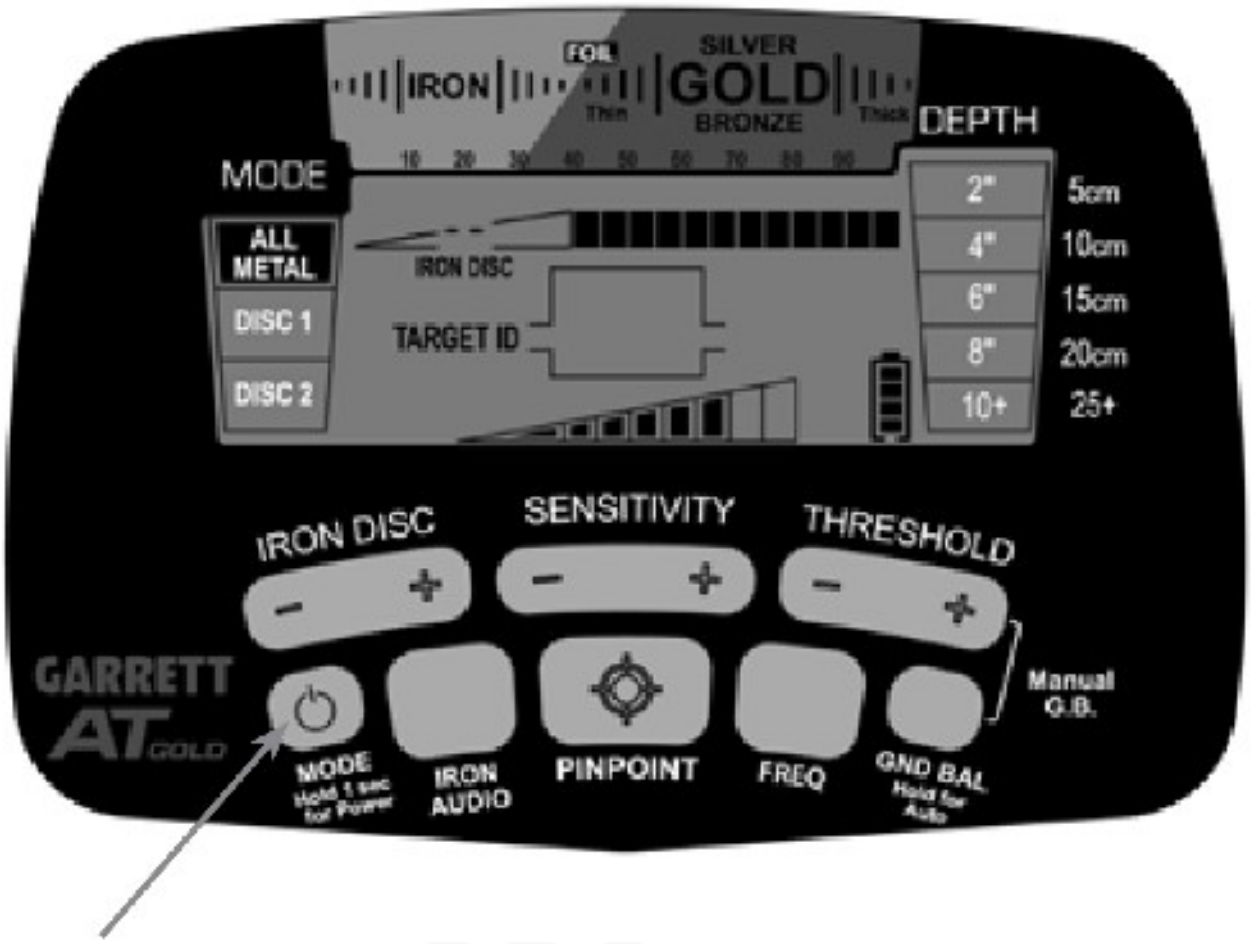

Bouton Marche / Arrêt
et bouton MODE

Démarrez le détecteur avec le bouton Marche/Arrêt
Pressez et relâchez le bouton Marche/Arrêt pour démarrer l'appareil et reprendre la détection avec les mêmes réglages que ceux en cours lorsque vous l'avez arrêté.

Pour arrêter le détecteur, pressez pendant une seconde le bouton Marche/Arrêt jusqu'à ce que le détecteur émette un second bip.

Pour retourner aux réglages d'usine, pressez le bouton pendant 5 secondes (le détecteur émet un double bip).

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

INFORMATION DE CIBLE

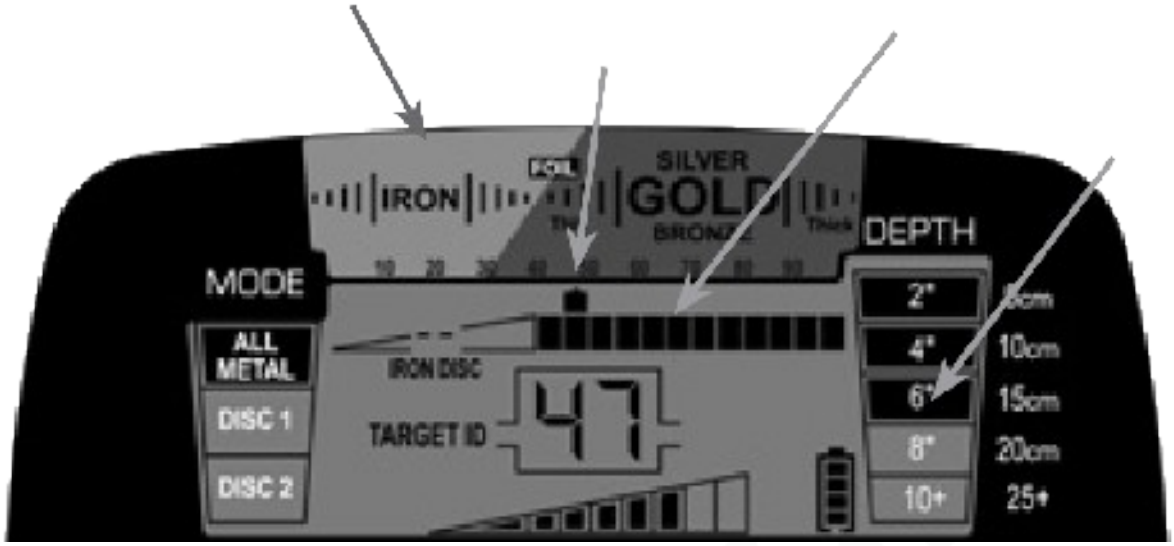

La légende ID de cible – Travaille de concert avec le curseur d'ID de cible pour vous renseigner sur la nature probable du métal de la cible. Les ferreux se situent sur la moitié gauche de l'échelle, et les non-ferreux fins ou peu conducteurs se retrouvent au centre de l'échelle alors que les cibles hautement conductrices (or) seront indiquées à droite.

Le curseur d'ID de cible (échelle du haut) – ce curseur en conjonction avec la légende ID de cible, indique la nature probable de la cible. L'échelle du haut comporte 20 segments graphiques pour les ID de cibles.

Échelle du bas – cette échelle, ou échelle de discrimination par *Notch*, indique les gammes de métaux discriminés. L'AT Gold produira alors un signal sonore pour les segments en noirs mais pas pour les segments vides (chaque segments correspondant à un ou plusieurs métaux et alliages). Le curseur d'ID de cible continuera à afficher la nature du métal (avec ou sans signal sonore).

Indicateur de profondeur – La profondeur est estimée pour des monnaies ou des objets de forme similaire de 5cm en 5 cm. Passez le disque à 2 – 3 cm au dessus du sol au dessus de la cible pour avoir des données aussi précises que possible. Remarque : pour des cibles plus petites que des monnaies, vous aurez l'affichage d'une profondeur sur-estimée par rapport à la réalité.

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

ID DE CIBLE NUMERIQUE

Curseur d'ID de cible

ID de cible digitale

L'AT Gold est pourvu de la technologie d'ID de cible numérique qui fournit une valeur spécifique à la cible. Ceci permet d'identifier les cibles plus précisément à l'écran avec un chiffre : les objets avec une valeur proche de 1 sont ferreux alors que les cibles proches de 99 sont les plus conductrices comme l'or ou l'argent.

L'ID de cible numérique est une version plus précise du curseur se déplaçant sur une échelle. Le curseur recouvre 5 valeurs d'ID numériques : une cible avec un ID de 47 placera le curseur entre 45 et 50.

Ce système en conjonction avec les signaux audio, vous donne plus d'information. Le tableau sur la page suivante vous donnera les valeurs d'ID numériques pour les cibles les plus communes.

Il est important de remarquer que la profondeur réelle peut dépasser la profondeur indiquée (i.e. les petites cibles peuvent être entendues même sans indication d'ID de cible).

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

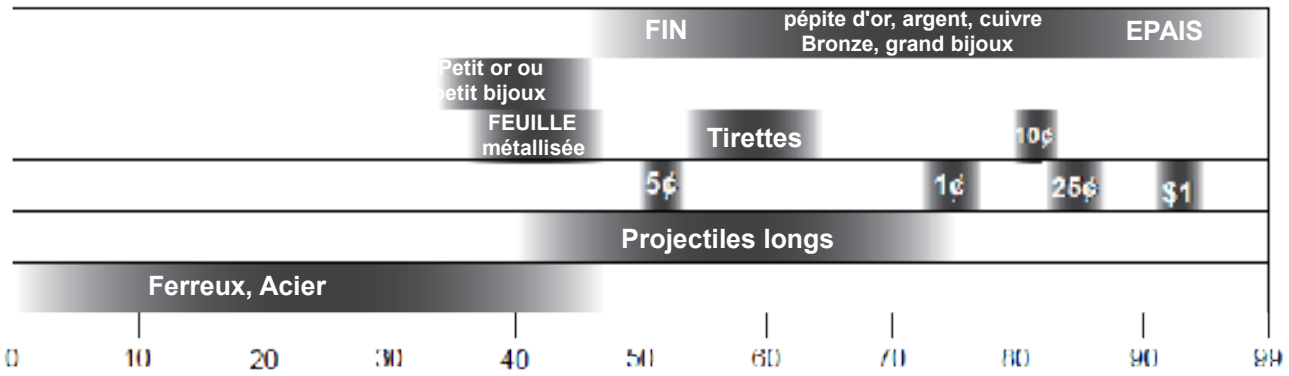

ID de cible numérique

Remarque : les valeurs varient avec l'inclinaison des cibles dans le sol, et aussi selon la minéralisation du sol, etc... Il est important de s'exercer sur site pour apprendre comment ces facteurs interviennent sur l'ID de cible.

L'ID de cible numérique pour l'or et d'autres conducteurs peut grandement changer selon la taille et l'épaisseur de la cible. Ceci provient du fait que de petites pièces fines de métal ne peuvent pas conduire les courants électriques aussi bien que des cibles plus épaisses. Par conséquent, un morceau d'or petit et fin sera indiqué plus bas sur l'échelle des ID de cible que le serait un objet plus important, même à pureté égale. Par ailleurs, en sols minéralisés, l'ID de cible des petits objets peut être déplacée vers des ID qui indiquent normalement un ferreux. La plupart des petites pépites d'or sont indiquées entre 40 et 60. Les très petites cibles et les cibles profondes avec une réponse faible peuvent même ne pas avoir d'ID numérique du tout. Néanmoins, les cibles sans ID de cible sont souvent intéressantes.

Astuce : l'ID de cible est plus fiable lorsque la cible est correctement localisée et centrée sous le disque de détection et que ce dernier reste à une distance régulière du sol lors des balayages. Vous pouvez vous aider d'un aimant pour retirer les petits morceaux ferreux de surface, puis repassez le disque de détection au dessus de votre cible potentielle pour voir si l'ID de cible a changé.

PROJET

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

SENSITIVITE

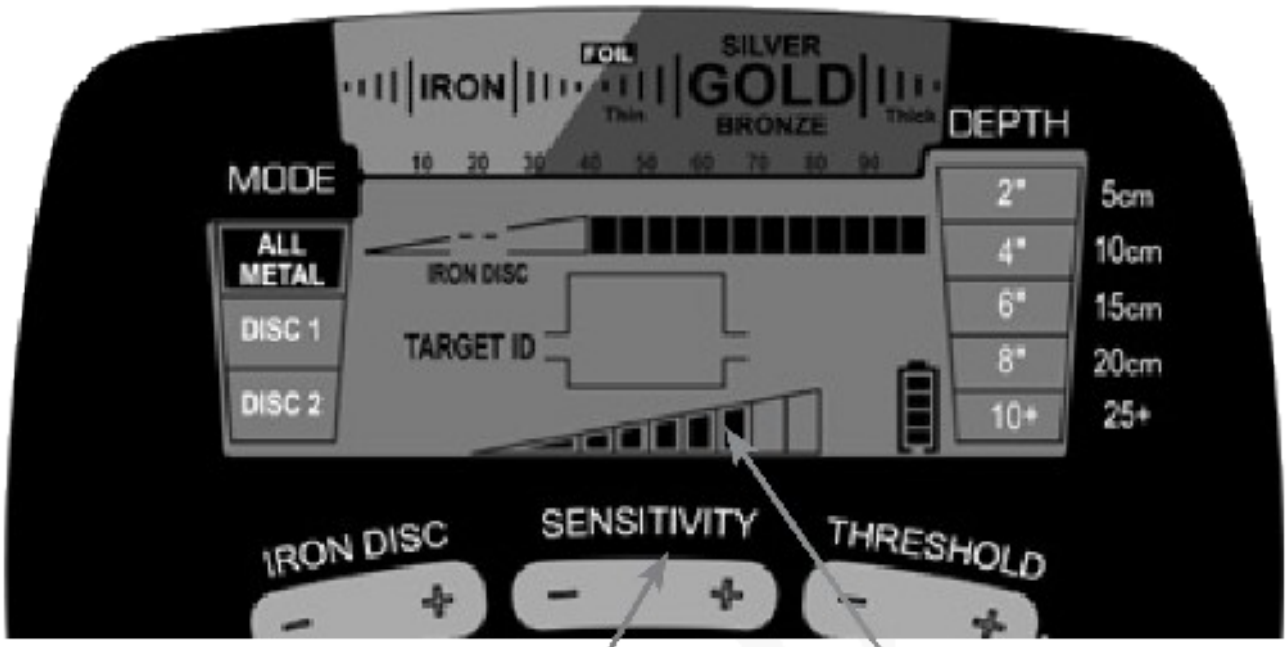

BOUTON SENSITIVITE

Indicateur de sensitivité

L'AT Gold dispose de huit réglages de sensitivité. Avec les boutons + et –, vous pouvez choisir le niveau qui vous conviendra et qui sera affiché en permanence à l'écran.

Utilisez les niveaux de sensitivité élevés lorsque vous recherchez des cibles très petites ou très profondes. Les niveaux inférieurs sont davantage destinés aux sites difficiles où le détecteur devient erratique avec une sensitivité élevée (comme les sols fortement minéralisés, ou avec une forte pollution métallique, ou avec des interférences liées à la proximité d'autres détecteurs de métaux) ; lorsque le comportement erratique d'un détecteur ne peut être résolu en réglant la discrimination, la balance des sols ou un changement de fréquence, alors vous devez diminuer la sensitivité.

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

BALANCE DES SOLS

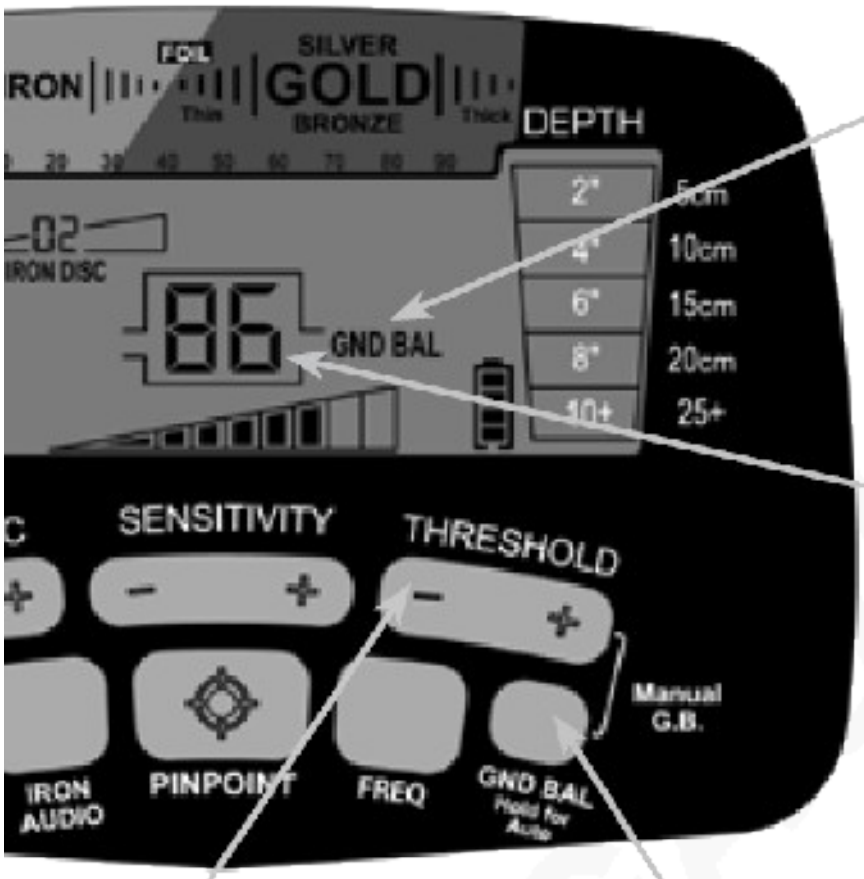

GND BAL (indicateur de balance des sols en mode balance des sols)

Réglage de la balance des sols (uniquement en mode balance des sols)

Bouton *THRESHOLD*

Bouton *GND BAL* (Balance des sols)

Bouton GND BAL (Balance des sols) – maintenez ce bouton enfoncé pour démarrer une balance des sols automatique, ou, en conjonction avec les boutons du *Threshold* pour faire une balance des sols manuellement. Les réglages de la balance des sols seront mémorisés même si vous arrêter le détecteur.

Avec l'augmentation de la minéralisation du sol, les performances du détecteur baissent. Plus la minéralisation est forte, et plus vous perdez en profondeur et en fiabilité d'ID de cible. Il est impératif de faire une balance des sols régulièrement pour maintenir optimales les performances du détecteur.

L'AT Gold peut faire une balance des sols automatique ou manuelle pour éviter de produire de faux signaux de sol et ainsi garder une stabilité et une détection maximales. En calibrant la balance du détecteur sur la phase du signal de sol, la détection est plus profonde, plus fiable et plus stable.

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

Remarque : efforcez vous de trouver un endroit sans métaux pour faire une balance des effets de sol.

Balance automatique – maintenez pressé le bouton GND BAL en faisant monter et descendre le disque de détection entre 2 et 20 cm au dessus du sol. Lorsqu'il n'y a presque plus de réponse audible du sol, relâchez le bouton et commencez votre prospection. La valeur de la balance des sols a été affichée au centre de l'écran. Une faible valeur de balance indique un sol conducteur, et de hautes valeurs de la balance indiquent des sols ferreux.

Remarque : si la valeur de la balance des sols ne varie pas lors de la procédure de balance des sols, le détecteur est correctement réglé, ou, le sol présente une minéralisation neutre homogène.

Balance manuelle – pressez et relâchez le bouton GND BAL et pompez en faisant monter et descendre le disque de détection entre 2 et 20 cm au dessus du sol. Si des tonalités graves sont produites, augmentez la valeur de la balance des sols en utilisant le coté + du bouton *THRESHOLD*. Si des sons aigus sont produits, diminuez la valeur de la balance des sols avec le bouton – du *Threshold* pour un réglage fin, ou maintenez pressé pour faire un réglage plus important.

Continuez à pomper avec le disque de détection en faisant vos réglages jusqu'à n'avoir qu'un minimum de réponse audio, ce qui indique que la balance est faite. Le réglage de la balance des sols est affichée sur l'écran.

PRINCIPIAL

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

Pressez et relâchez le bouton GND BAL une nouvelle fois pour sortir du mode Balance des effets de sols.

Vous pourriez vouloir utiliser les fonctions du mode Balance des sols pour faire une balance légèrement positive pour améliorer la détection des petites cibles, ou pour faire une balance légèrement négative pour réduire la détection des hot-rocks, terres cuites, et autres briques. En réglant l'AT Gold légèrement positif, vous risquez d'avoir des faux signaux (faibles mais audibles) lorsque le disque est descendu vers le sol. Maintenez vos balayages à distance régulière du sol pour minimiser cet effet.

Gammes d'ID de cibles typiques :

65 - 99	Hautement ferreux (minerais d'oxydes de fer, sables noirs, magnetites, hot-rock)
50 – 65	Hautement ferreux, légèrement conducteur (hot-rocks, terres cuites)
30 – 50	Moyennement à hautement ferreux (graviers rouges et ferreux, la plupart des terres cuites, hot-rocks)
00 - 30	Peu à moyennement minéralisé (graviers bruns et jaunes, etc.)

Balance réglable WindowTM – les prospecteurs expérimentés reconnaissent qu'un sol minéralisé est un mélange ou une mosaïque de différents sols, cailloux et poches de fortes minéralisations, qui nécessitent chacuns une balance des sols légèrement différentes. Dans de tels cas, il arrive qu'il ne soit pas possible de trouver une balance qui convienne pour tous les composants de votre terrain. Ceci n'est pas issu d'une limitation de la résolution de la balance des effets de sols, mais plûtot à des variations localisées de la minéralisation.

Pour les détecteurs traditionnels travaillant en mode *Tous Métaux*, ces variations de sols peuvent induire des réponses audios subtiles qui réduisent la capacité des opérateurs à distinguer les faibles signaux de cibles, et il en résulte alors des cibles manquées. Même des détecteurs avec un tracking continu du sol ne peuvent pas compenser ces variations de sol.

PROJET

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

Garrett a abordé ce problème avec sa fenêtre de balance des sols qui permet à l'utilisateur d'écarter effectivement le réglage de la balance pour balancer simultanément sur une gamme de valeurs. Ceci lisse l'acoustique en réduisant les réponses subtiles du sol et permet à l'opérateur d'entendre ces cibles faibles.

Pour accéder à ce dispositif, pressez et relâchez le bouton GND BAL (balance des sols) pour entrer manuellement dans le mode Balance des sols. Avec les touches + et – du bouton *IRON DISC* pour régler la fenêtre de balance des sols entre les valeurs 0 et 6 comme représenté ci-dessous. Pressez et relâchez le bouton GND BAL pour sortir du mode balance des sols.

Remarque : les réglages effectués dans la fenêtre GB (balance des sols) ne prennent effet que lorsque vous êtes sorti du mode balance des sols et ne s'applique qu'au mode *Tous Métaux*.

Pour optimiser le réglage, basculez en mode *Tous Métaux*, faites une balance, et réglez la fenêtre de balance des sols sur zéro ou une valeur faible. Sortez alors du mode *Tous Métaux*, faites quelques balayages au dessus d'un terrain propre et écoutez les réponses.

Réglage de la fenêtre de balance des effets de sols

Utilisez le bouton *IRON DISC* (+ et -) en mode Balance des sols pour changer la valeur de la fenêtre balance des sols

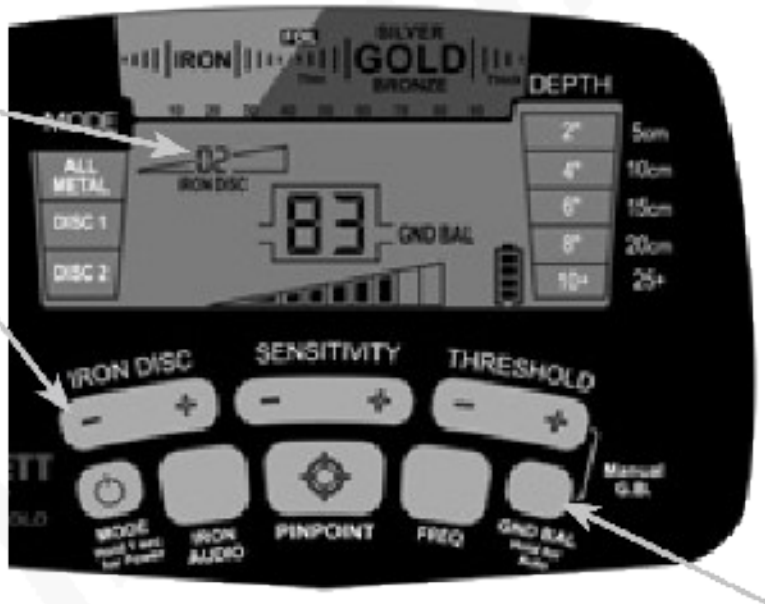

Bouton GND BAL (Balance des sols)

PROTOTYPE

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

Si le sol fournit des réponses (faux signaux), augmentez d'un cran la valeur de la fenêtre de balance des sols, retournez en mode *Tous Métaux* et reprenez vos balayages. Recommencez cette procédure jusqu'à réduire les réponses du sol à un niveau acceptable. Il est recommandé d'utiliser la plus petite valeur possible pour la fenêtre de balance des sols. Une valeur excessive peut en effet réduire la sensitivité pour les cibles les plus petites. La valeur optimale pour la plupart des sols est par défaut de 2.

Comme décrit ci-dessus, ce réglage permet de faire au détecteur une balance des sols simultanément sur un plage de valeurs. Par exemple, avec une balance des sols réglée sur 83, et avec une fenêtre réglée sur 2, le mode *Tous Métaux* va travailler sur une balance effective de 83 $\pm$ 2 (81 à 85) ; donc vous aurez une réduction des réponses de sols subtiles engendrées par des variations de minéralisations qui entrent dans cette gamme de 81 à 85. Ce dispositif peut aussi servir à réduire les réponses de certains hot-rock et autres terres cuites.

Avec la fenêtre de balance des sols sur zéro, l'AT Gold travaille comme un détecteur conventionnel en *Tous Métaux*.

PRINGAUD

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

REGLAGE DE LA FREQUENCE

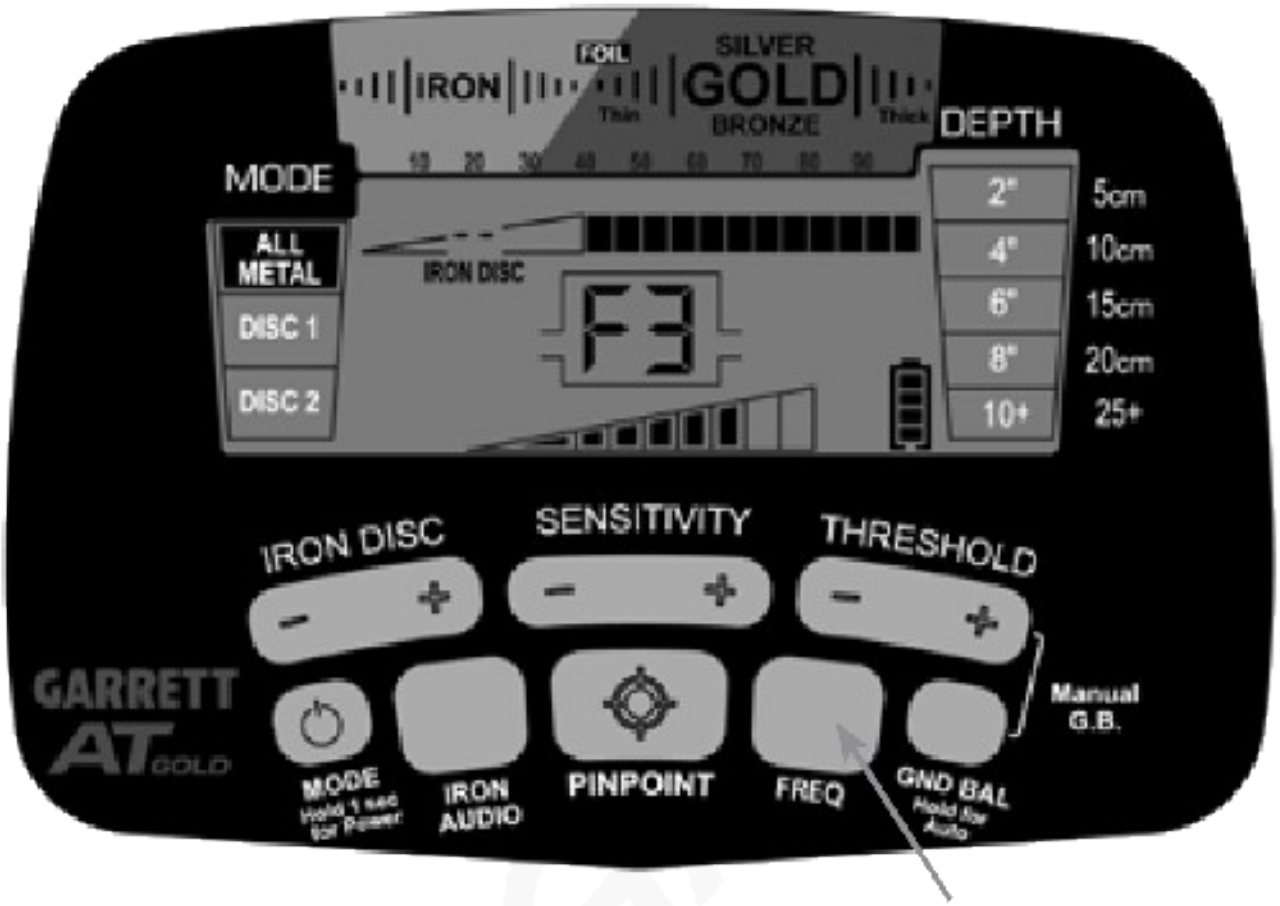

Bouton de réglage
de la fréquence.

Pressez sur le bouton FREQ une fois pour afficher le réglage en cours. Pressez une seconde fois pour modifier un autre réglage.

L'AT Gold est capable de travailler avec une des quatres fréquences qui lui sont fournies en usine pour minimiser les interférences d'ordre électrique (i.e. Cables électriques) ou causées par la proximité d'autres détecteurs.

Pressez le bouton FREQ pour vous déplacer dans les options des fréquences et trouver la fréquence qui produira un minimum d'interférences. Le réglage de la fréquence (F1-F4) sera indiqué à l'écran.

Remarque : les ajustements de fréquence sont faibles et n'affectent pas, ou peu, la capacité à détecter.

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

REGLAGE DU *THRESHOLD*

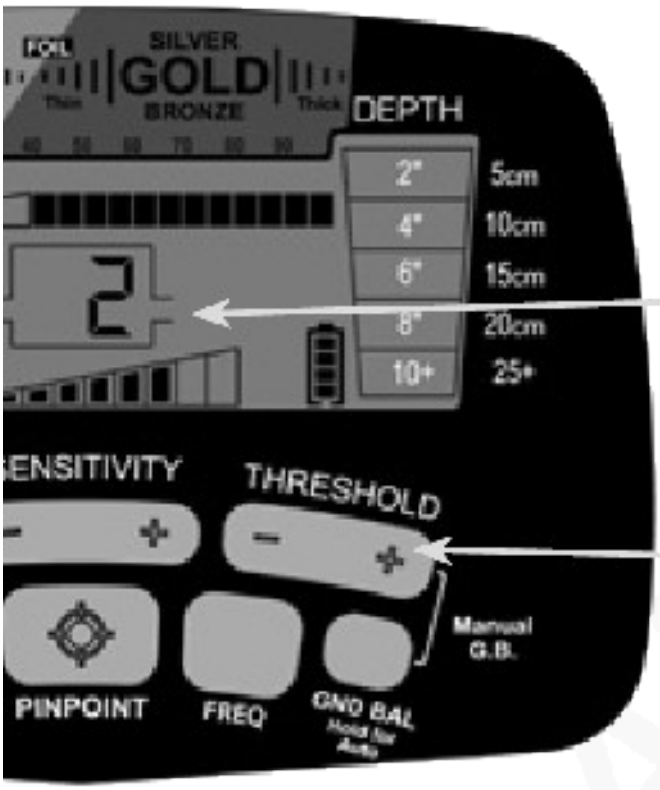

Réglage du *THRESHOLD* (affiché uniquement lorsque le bouton *THRESHOLD* est pressé)

Bouton de réglage du *THRESOLD*

Le *Threshold* est le bruit de fond constant ("hum") se superposant au signal de cible. Pressez le bouton *Threshold* une fois pour avoir l'affichage du réglage en cours. Pressez de nouveau le + ou le – pour choisir un des 33 niveaux allant de -9 à +23.

Un *Threshold* positif ajoute un fond sonore au signal de cible, alors qu'un *threshold* négatif va soustraire une partie de la réponse audio de cible. Un *Threshold* de zéro n'ajoute ni ne retire de force au signal de cible.

Choisissez un réglage du *Threshold* selon votre expérience personnelle. Toutefois, pour vous faciliter l'écoute des plus faibles signaux de cible, pour maximiser votre capacité à entendre les signaux les plus faibles, il est recommandé de prospecter avec un *Threshold* tout juste audible (*Threshold* à peine positif). Plus l'environnement est bruyant et plus vous devrez augmenter le *Threshold*. Contrairement, vous aurez parfois le désir de travailler avec un *Threshold* négatif ou silencieux, par exemple pour réduire les crachotements.

Les écouteurs sont aussi hautement recommandés car ils facilitent grandement l'écoute des signaux les plus faibles, surtout sur des sites bruyants

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

MODES DE RECHERCHE

L'AT Gold inclus trois modes de détection : un véritable mode *Tous Métaux* et deux modes discriminants.

Pressez le bouton MODE pour choisir parmi les trois modes : *Tous Métaux*, *DISC 1* et *DISC 2*.

En général, le mode *Tous Métaux* est préféré pour la prospection car il fournit la plus grande profondeur et la plus grande sensitivité. Le mode *Tous Métaux* offre aussi une réponse audio continue permettant à l'utilisateur d'entendre les signaux subtils issus des petites cibles. Le mode *Tous Métaux* n'a pas de discrimination, donc tous les types de métaux seront détectés.

Avec les deux modes discriminants, l'AT Gold fournit plus d'informations audios d'ID de cible en plus de la possibilité de discriminer les déchets métalliques indésirables (tirettes, clous, etc.). Les deux modes discriminants sont par nature moins sensibles aux petites cibles ou aux cibles profondes que le mode *Tous Métaux*.

Le mode *Tous Métaux* est idéal pour une détection avec le maximum de profondeur sur des sites qui ne sont pas trop pollués par des déchets métalliques ou avec les sites où vous ne voulez pas choisir de métaux particuliers. Les modes discriminants servent surtout dans les zones avec des déchets métalliques : ils seront plus silencieux, plus stables mais détecteront un peu moins profondément que le mode *Tous Métaux*.

Dans les trois modes, le disque de l'AT Gold doit être en déplacement pour détecter les cibles. Une détection avec un disque statique n'est possible qu'en mode Pinpoint.

PRINGAUT

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

MODE TOUS METAUX

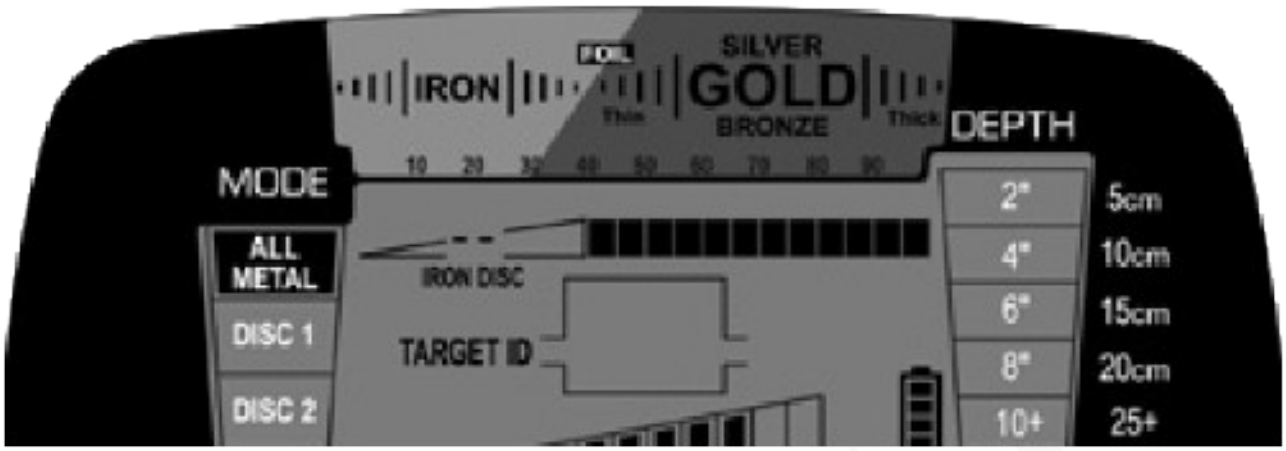

● MODE TOUS METAUX

Ce mode détecte tous les types de métaux. Les 12 cases de discrimination sont visibles et la discrimination haute résolution des ferreux est désactivée (--), ce qui indique qu'aucun type de cible n'est éliminé.

Le mode *Tous Métaux* est préférable pour la prospection et pour les recherches profondes car il fournit un maximum de profondeur et de sensitivité. Il a aussi une réponse audio continue pour permettre à l'utilisateur d'entendre les subtils signaux de cibles issus des petites cibles.

L'AT Gold répond à une très grande gamme de propriétés conductrices et magnétiques en mode *Tous Métaux*, y compris à des minéralisations du sol. L'utilisateur entends en permanence ce que le disque détecte dans le sol. Il est donc essentiel d'avoir une balance des sols correcte lorsque vous utilisez le mode *Tous Métaux*. Les minéraux du sol doivent être compensés lors de la procédure de balance des effets de sol pour ne générer des signaux que pour les objets métalliques dans le sol.

Le mode *Tous Métaux* fournit des informations complètes sur chaque cible, y compris un curseur d'ID de cible sur l'échelle du haut, une ID de cible et une estimation de la profondeur. L'AT Gold permet à l'opérateur de revenir en mode Tous

PRIVEAU

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

Métaux à tout moment, contrairement à certains détecteurs qui demande à l'utilisateur de passer en mode Discrimination pour obtenir une ID de cible. Soyez averti que certaines des cibles les plus profondes (faible signal audio) peuvent avoir une ID de cible calculée qui dépasse le maximum indiqué par le détecteur (99).

● Caractéristiques audio en mode *Tous Métaux*

Parce que le mode *Tous Métaux* ne permet aucune discrimination, le détecteur émet un signal audio pour toute cible métallique détectée. Les réponses de cible sont généralement avec une tonalité moyenne. Toutefois, l'AT Gold est un détecteur est l'unique détecteur *Tous Métaux* qui permet de savoir si les cibles détectées sont ferreuses ou pas (indiquées par une tonalité basse du signal audio) grace à ses dispositifs de discrimination des ferreux, et Audio™ des ferreux. Les niveaux de discrimination des ferreux ne peuvent être réglés qu'en mode *Tous Métaux* et uniquement si le dispositif *Audio des ferreux* est en fonctionnement. Ce réglage ne sera pas enregistré lors de l'arrêt du détecteur. (voir le chapitre *Audio des ferreux* pages 30 à 33)

Les prospecteurs d'or et nombre de chercheurs de reliques se fient d'abord à leurs oreilles pour entendre et distinguer les bons signaux de cible. Ces signaux sont nets, répétitifs à chaque passage du disque au dessus de la cible, et se distinguent du léger bruit de fond (hum).

PRINGATI

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

MODES DISCRIMINANTS

● **Modes *DISC***

L'AT Gold comporte deux modes de discrimination : *DISC 1* et *DISC 2*. Ces modes servent à éliminer les déchets métalliques de la détection (feuilles métalisées, tirettes, clous). Les deux modes discriminants fournissent plus d'informations avec les tonalités audio que le mode *Tous Métaux*. Les modifications faites à la discrimination des ferreux resteront après l'arrêt du détecteur. Les filtres de discrimination qui interviennent dans ces deux modes les rendent moins sensibles aux petites cibles et aux cibles profondes par rapport au mode *Tous Métaux*.

● **Tone ID en mode discriminant**

Que ce soit avec le mode *DISC 1* ou *DISC 2*, le dispositif Tone ID produit jusqu'à trois tonalités distinctes selon le type de métal rencontré et sa conductivité. Toutes les cibles sont signalées avec une tonalité moyenne ou élevée en mode discriminant. L'utilisateur peut toutefois choisir d'entendre les cibles ferreuses discriminées avec un signal audio de basse tonalité ID lorsque la discrimination a été réglée et que le dispositif *Iron Audio* (*audio des ferreux*) est activé. (voir le chapitre *Iron Audio* en pages 30 à 33 pour plus de détails).

Basse tonalité	Les cibles ferreuses comme les aciers, fers, fontes etc. (la basse tonalité n'est audible que lorsque *Iron Audio* est activé pour indiquer les cibles discriminées)
Tonalité moyenne	Cibles non ferreuses avec une conductivité faible à moyenne, incluant les petit bijoux, les petites monnaies, papiers métallisés, cibles fines, etc., et des ferreux avec une ID supérieure au réglage de la discrimination des ferreux.
Haute tonalité	Cibles non ferreuses de conductivité moyenne à grande, incluant les grandes monnaies et les bijoux.

PRELIMINAIRE

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

● Caractéristiques audio des modes discriminants

L'AT Gold fournit davantage d'information sur les cibles lorsqu'il est dans un des modes discriminants, comparativement au mode *Tous métaux*.
Les dispositifs audio additionnels disponibles en mode *DISC 1* et *DISC 2* sont les tonalités multiples d'ID et les variations de tonalité des signaux. Dans ces modes discriminants, L'AT Gold réalise une modulation de la tonalité du signal audio avec davantage d'informations sur les cibles pour aider à les identifier, en particulier pour les objets plats en acier (capsules, rondelles, etc.). *Tone Roll Audio* fournit une variation de tonalité alors que le disque approche, survole puis s'éloigne de la cible. Ces variations de tonalité fournissent une meilleure appréciation de la cible et une meilleure identification.

● Mode *DISC 1* (zéro discrimination)

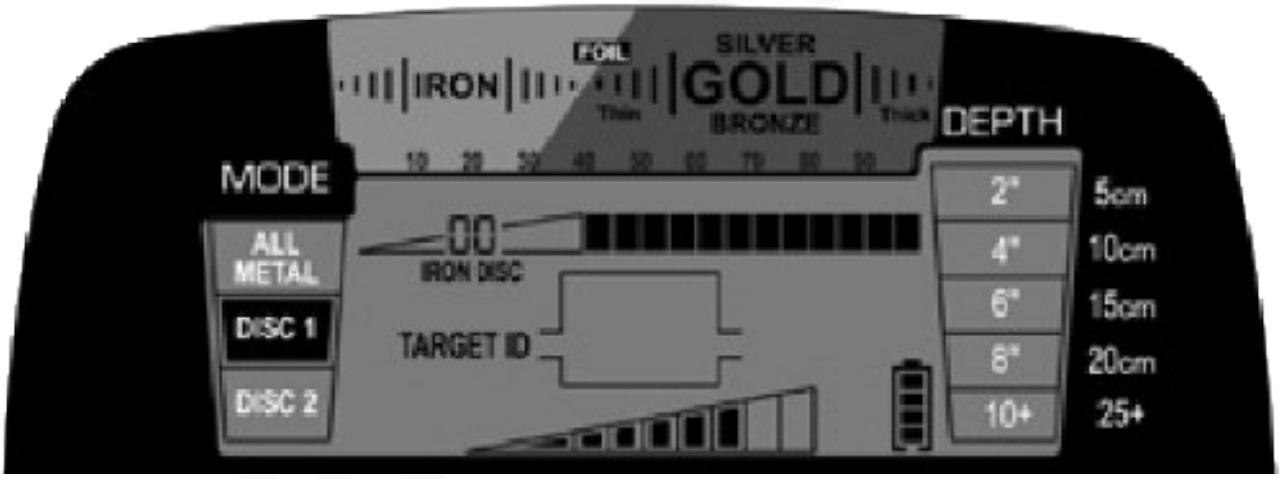

Ce mode de discrimination a un modèle similaire au mode *Tous Métaux* : tous les deux disposent de 12 cases de discrimination en noir et la discrimination est réglée sur 0 (zéro). Certaines réponses du sol ont été filtrées en mode *DISC 1*, mais l'AT Gold continuera à répondre pour tous les types de métaux.

Utilisez *DISC 1* pour rechercher des monnaies internationales (incluant les bronze, or, argent, et cuivre), des bijoux, des reliques, objets cachés et autres objets intéressants.

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

Augmentez la discrimination du fer autant que nécessaire pour éliminer les ferreux indésirables de votre détection.

Remarque : ce modèle de *notch* de discrimination est pré-réglé ; aucun autre *notch* ne peut être ajouté ou retiré, mais la discrimination des ferreux peut être réglée et sera mémorisée.

● ***DISC 2*** **(modèle de discrimination pour les monnaies US)**

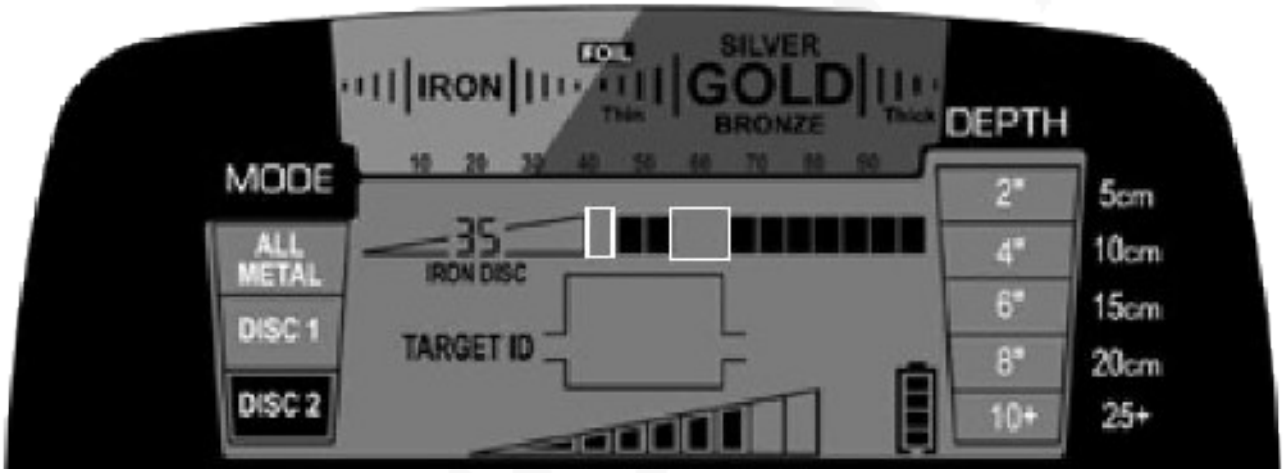

Le niveau de dicrimination est pré-réglé à 35 pour exclure la plupart des cibles ferreuses. Par ailleurs, une case pour les papiers métalisés et deux cases (notchs) pour les tirettes sont aussi exclues.

Utilisez *DISC 2* pour la recherche de monnaies US et éviter les déchets métalliques courants comme les ferreux, les papiers métallisés et les tirettes. DISC 2 n'est cependant pas recommandé lorsque vous recherchez des pépites d'or, des bijoux en or, des petites monnaies internationales, et certaines reliques qui ont une conductivité similaire à certains déchets métalliques qui ont été discriminés.

Remarque : ce modèle de discrimination est pré-réglé : aucun notch ne peut être ajouté ou retiré, mais la discrimination peut être réglée et sera mémorisée.

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

DISCRIMINATION DU FER

Discrimination du fer – L'AT Gold dispose d'un réglage haute résolution de la discrimination des ferreux. Cette résolution additionnelle permet un contrôle plus précis de la discrimination des ferreux : son niveau peut aller de 0 (pas de discrimination du fer) à 40 (discrimination maximale des ferreux).

Remarque : dans ce chapitre, l'utilisation des réglages de la discrimination se rapporte à ceux qui sont faits lors de l'utilisation des modes *DISC 1* et *DISC 2*. (pour plus de détails sur le rôle de la discrimination des ferreux en mode *Tous Métaux*, veuillez consulter le chapitre *Iron Audio -audio des ferreux-*).

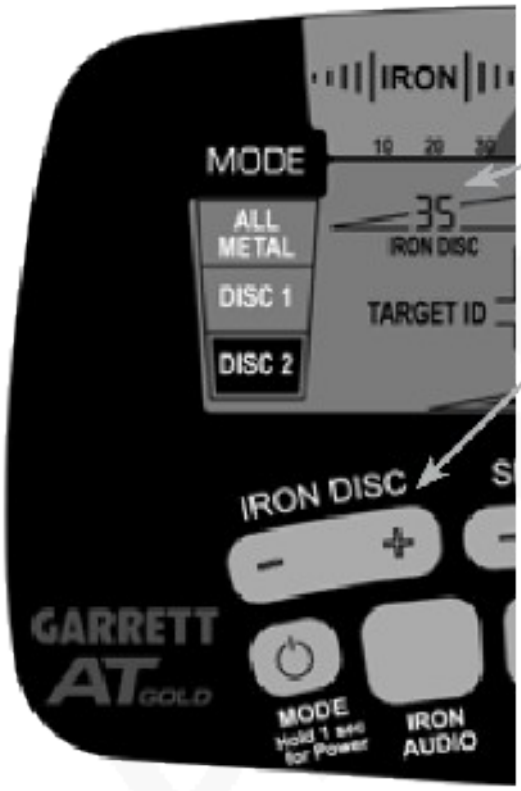

Réglage de la discrimination des ferreux

bouton *IRON DISC*

Utilisez le coté + ou – pour régler la discrimination. Le nombre à deux caractères au dessus des mots *Iron Disc* à l'écran indiquera la valeur de la discrimination des ferreux

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

Les exemples suivant vont illustrer comment un objet ferreux peut souvent masquer le signal d'une bonne cible adjascente lorsqu'une discrimination trop forte des ferreux est appliquée. En utilisant la discrimination haute définition des ferreux, vous pouvez choisir de n'utiliser que la quantité de discrimination juste nécessaire pour éliminer les clous ferreux de l'exemple suivant. En n'utilisant que le minimum de discrimination, le détecteur verra la conductivité combinée de l'objet en or et du clou en contournant ainsi le problème de masquage potentiel.

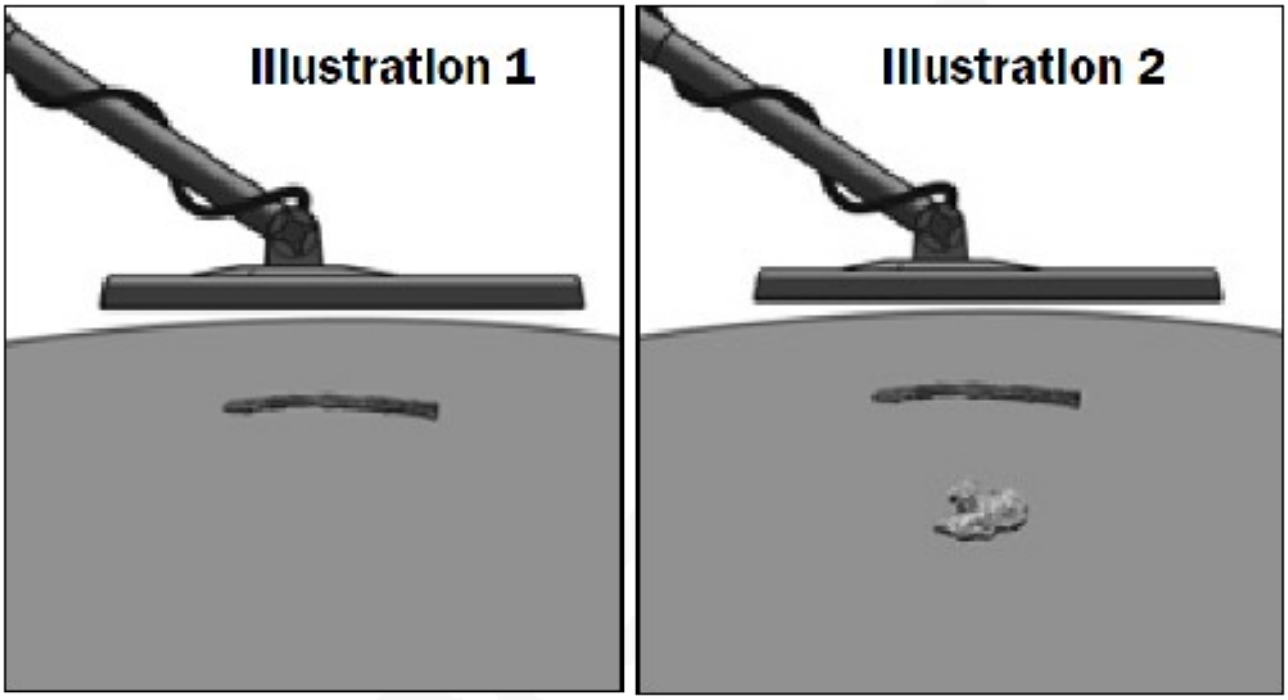

Les cibles ferreuses, comme les clous dans l'illustration 1 peuvent parfois masquer le signal de bonnes cibles. Si vous avez une discrimination trop forte, la bonne cible peut être ignorée (voir illustration 2). Apprenez en page 29 comment appliquer la bonne quantité de discrimination des ferreux pour éliminer le clou de l'illustration 1 et continuer à détecter la pépite d'or de l'illustration 2.

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

Exemple : détection de cibles dans un site pollué par des ferreux avec la discrimination haute résolution.

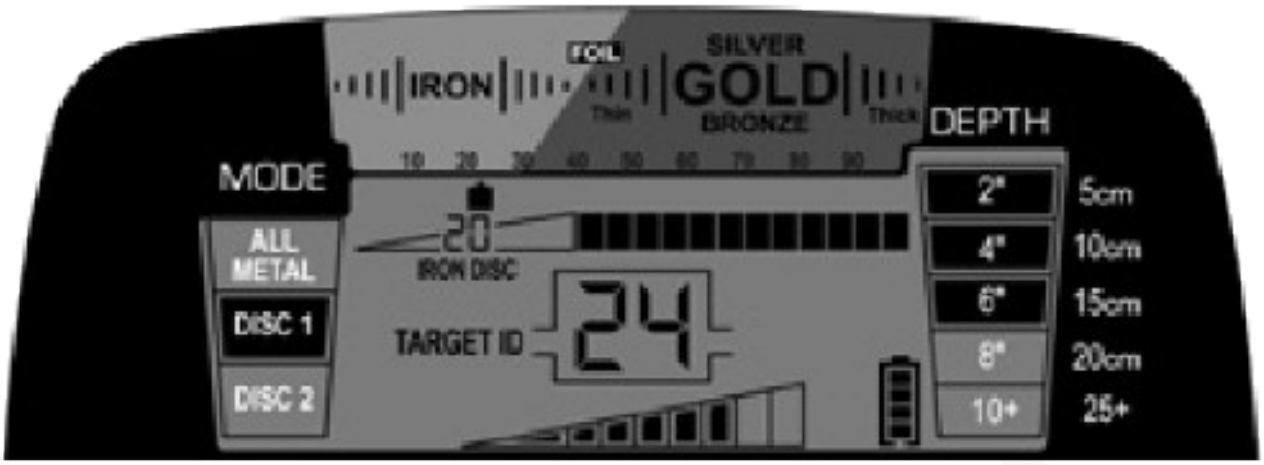

Dans l'illustration ci-dessus, l'AT Gold est en mode *DISC 1* avec un réglage *IRON DISC* (discrimination) réglée sur 20. Le clou de l'illustration 1 (page 28) a une ID de cible entre 18 et 24 sur l'échelle des ID de cible. Pour éliminer le clou de la détection, augmentez le niveau de discrimination jusqu'à 24 avec le + du bouton *IRON DISC*.

Dans l'illustration 2, le même clou ferreux est couché au dessus de la pépite d'or. Comme la discrimination est maintenent réglée sur 24, le clou lui même n'est pas détecté, toutefois la combinaison des deux cibles (clou et pépite) a une combinaison de plus de 24.

La pépite d'or est donc détectée car sa conductivité combinée à celle du clou reste supérieure à la conductivité de l'objet discriminé seul.

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

AUDIO DU FER

Audio des ferreux en marche

Bouton *Audio des ferreux*

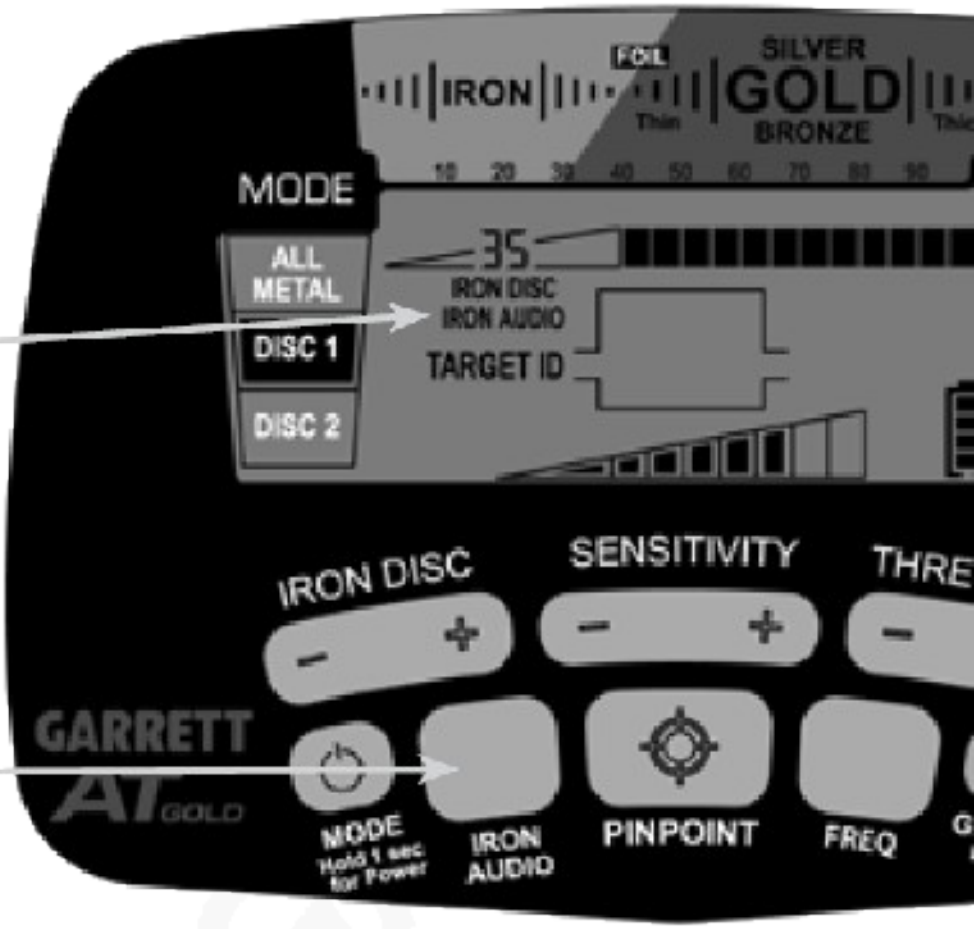

Pressez et relâchez le bouton *IRON AUDIO* (*Audio des ferreux*) pour démarrer ou arrêter le dispositif *Audio des Ferreux*. Lorsque ce dispositif affiche les mots "*IRON AUDIO*" apparaissent sur l'écran LCD (comme dans l'illustration ci-dessus.). Le dispositif *Audio des Ferreux* peut être activé dans les trois modes de recherche de l'AT Gold. Ses fonctionalités dans les modes discriminants ou en mode *Tous Métaux* seront détaillées séparément

***Audio des Ferreux* en mode discriminant :**

Des objets ferreux dispersés dans le sol peuvent masquer de bonnes cibles voire même créer des signaux fantômes qui sonnent comme des bonnes cibles. Le dispositif *Audio des Ferreux* développé par Garrett vous permet d'entendre les ferreux discriminés (qui normalement n'induiraient pas de signaux audibles) pour avoir une représentation de tout ce qui se trouve dans le sol et ainsi éviter de perdre du temps à creuser pour des cibles indésirables.

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

L'*Audio des Ferreux (Iron Audio)* vous aide à identifier les objets plats ferreux comme capsules de bouteille qui autrement serait signalée comme une bonne cible. Avec *Iron Audio (Audio des Ferreux)* les cibles ferreuses discriminées (normalement passées sous silence) produisent une tonalité basse. L'utilisation de l'*Audio des Ferreux* sur un clou produira plusieurs signaux courts de basse tonalité lorsque le disque de détection le survole, alors que des capsules ou des bouchons de bouteille à visser induiront une réponse audio très particulière : tonalité basse-haute-basse.

Reportez vous aux illustrations ci-dessous concernant l'utilisation de *Iron Audio (Audio des Ferreux)* avec les modes *DISC 1* et *DISC 2* :

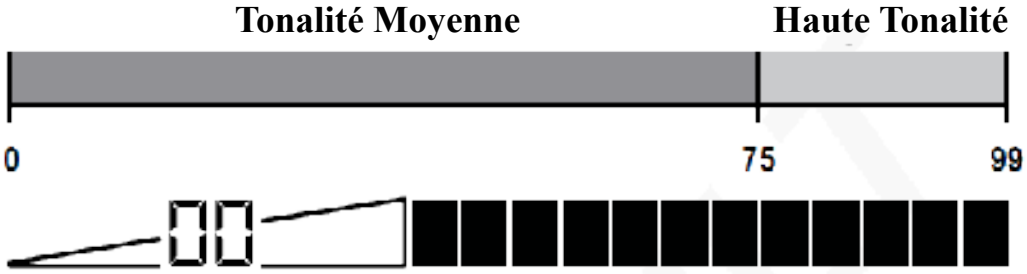

IRON AUDIO OFF : séparation normale des tonalités moyennes et hautes, sans discrimination des ferreux (réglée sur 0)

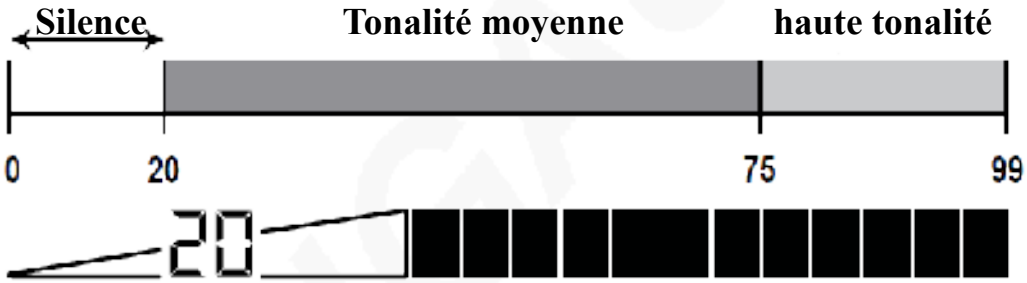

IRON AUDIO OFF : avec la discrimination des ferreux réglée sur 20, toutes les cibles avec une ID inférieure à 20 sont silencieuses.

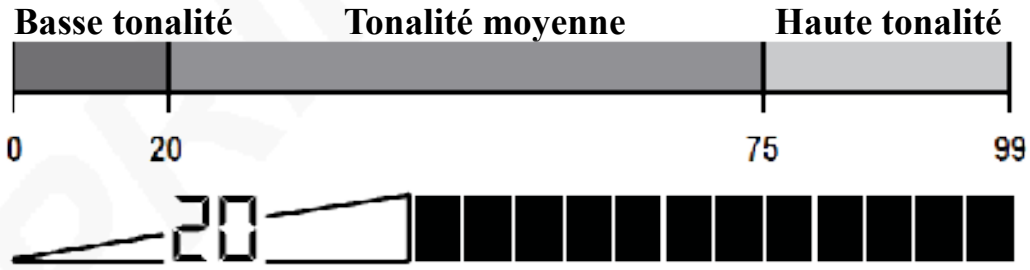

IRON AUDIO ON : Les cibles inférieures à 20 sont maintenant entendues avec un signal basse tonalité, les cibles supérieures à 20 ont une tonalité moyenne ou haute.

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

Astuce pour l'utilisation *Audio des Ferreux* : pour les terrains avec une forte concentration en ferreux, il est recommandé de désactiver l'*Audio des Ferreux*. Sinon, vous aurez beaucoup trop de signaux audios. Si une cible est détectée avec une nature douteuse ou avec un signal peu consistant, vous pourrez engager l'*Audio des Ferreux* pour vérifier si il s'agit d'un ferreux ou pas.

Pour apprécier pleinement les informations additionnelles offertes par le dispositif *Audio des Ferreux*, faites l'expérience suivante avec une capsule de bouteille et une monnaie : démarrez l'AT Gold en mode *DISC 1*, avec *Iron Disc* réglé sur 35 et *Iron Audio* sur *Off* (arrêté) . Passez la capsule à plat au dessus du disque de détection à environ 10cm. Remarquez les changements subtils et les inconsistances de la réponse audio, ce qui indique que la cible est potentiellement ferreuse. Ensuite, passez la monnaie et remarquez le signal clair de haute tonalité.

Maintenant, démarrez l'*Audio des Ferreux* et repassez la capsule parallèlement au disque. Le signal audio distinctif bas-haut-bas indique que la cible est ferreuse sans aucun doute. Remarquez que la monnaie produit toujours un signal clair de haute tonalité (voir illustration ci-dessous).

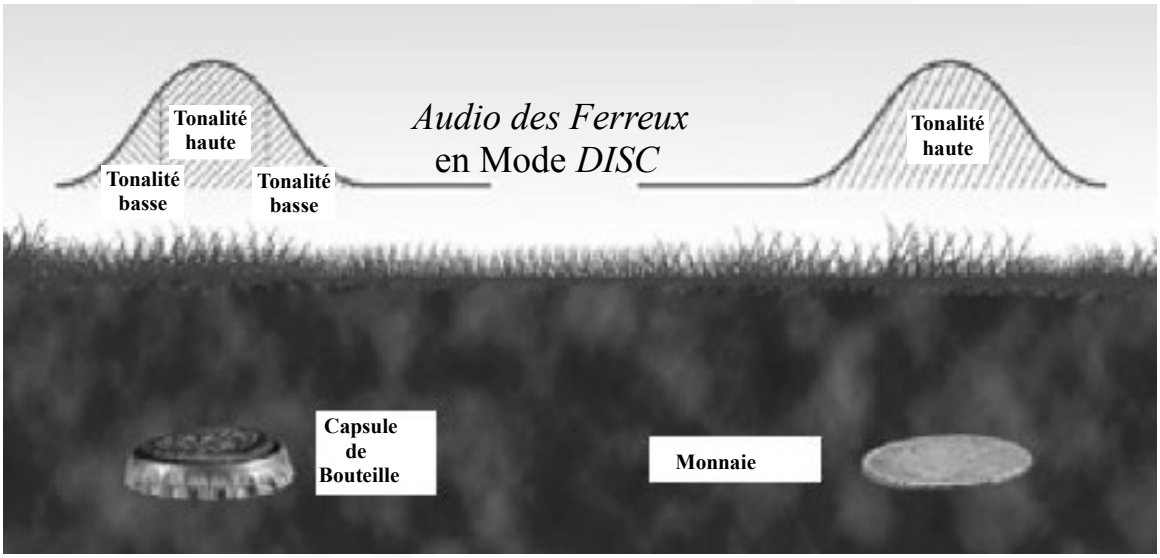

Les capsules de bouteille et autres objets ferreux plats sonnent souvent comme de bonnes cibles avec des détecteurs de métaux standards. Ceci est causé par la forme de la capsule et à sa surface plate qui la fait ressembler à une monnaie, ce qui peut tromper les détecteurs. Toutefois, avec l'*Audio des Ferreux* de l'AT Gold, la capsule produira une réponse caractéristique avec plusieurs tonalités (basse-haute-basse) alors qu'une monnaie a une réponse audio de haute tonalité uniquement.

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

Audio des Ferreux en mode *Tous Métaux* :

En mode *Tous Métaux*, toutes les cibles métalliques rencontrées par l'AT Gold induisent une réponse audio de tonalité moyenne. L'utilisation de l'*Audio des Ferreux* permet toutefois l'introduction d'une réponse de basse tonalité qui indique que la cible est ferreuse. Le dispositif *Audio des Ferreux* dans un vrai mode *Tous Métaux* est une **exclusivité Garett** !

L'*Audio des ferreux* devra être utilisé en mode *tous métaux* comme un moyen de vérification de la présence de fer. Il n'est donc pas recommandé d'utiliser ce dispositif en permanence en mode *Tous Métaux*.

Pour apprécier l'*Audio des Ferreux* en *Tous Métaux*, utilisez un clou ferreux et une monnaie pour faire le test. Choisissez le mode *ALL METAL (Tous Métaux)*, mettez en fonction temporairement l'*Audio des Ferreux*, et réglez *IRON DISC (discrimination des ferreux)* sur 35. (Attention, l'*Audio des Ferreux* doit être en marche pour pouvoir régler la discrimination des ferreux en mode *Tous Métaux*). Désactivez l'*Audio des Ferreux* et passez le clou devant le disque de détection. Le clou va induire avec une tonalité moyenne nette, similaire à celle d'une bonne cible comme pour une monnaie. Maintenant, activez l'*Audio des Ferreux* et passez les cibles séparément devant le disque. La réponse basse-moyenne-basse caractéristique du clou indique maintenant que la cible est indubitablement ferreuse. Remarquez que la monnaie continue à induire une réponse nette de tonalité moyenne.

Reportez vous à l'illustration ci dessous pour l'utilisation de l'*Audio des Ferreux* en mode *Tous Métaux* :

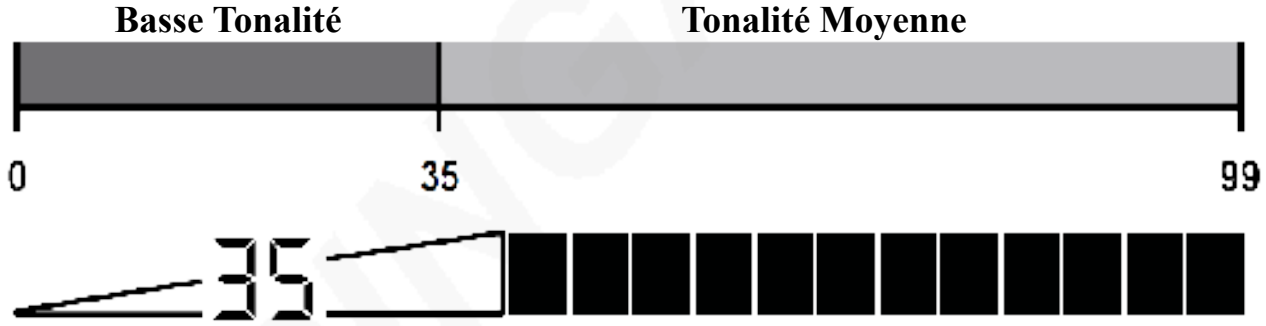

Avec l'*Audio des Ferreux* : en mode *Tous Métaux* dans cet exemple, les cibles ferreuses avec une ID inférieure à 35 sont maintenant entendues avec une basse tonalité alors que toutes les cibles avec une ID supérieure à 35 produise un signal net en tonalité moyenne.

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

CARACTERISTIQUES AUDIO

Les caractéristiques audio avancées de l'AT Gold fournissent une grande vitesse de recouvrement, ce qui est particulièrement important dans les zones où de bonnes cibles sont très proches les unes des autres, ou lorsque les bonnes cibles sont mélangées avec des déchets ferreux. (voir exemple A).

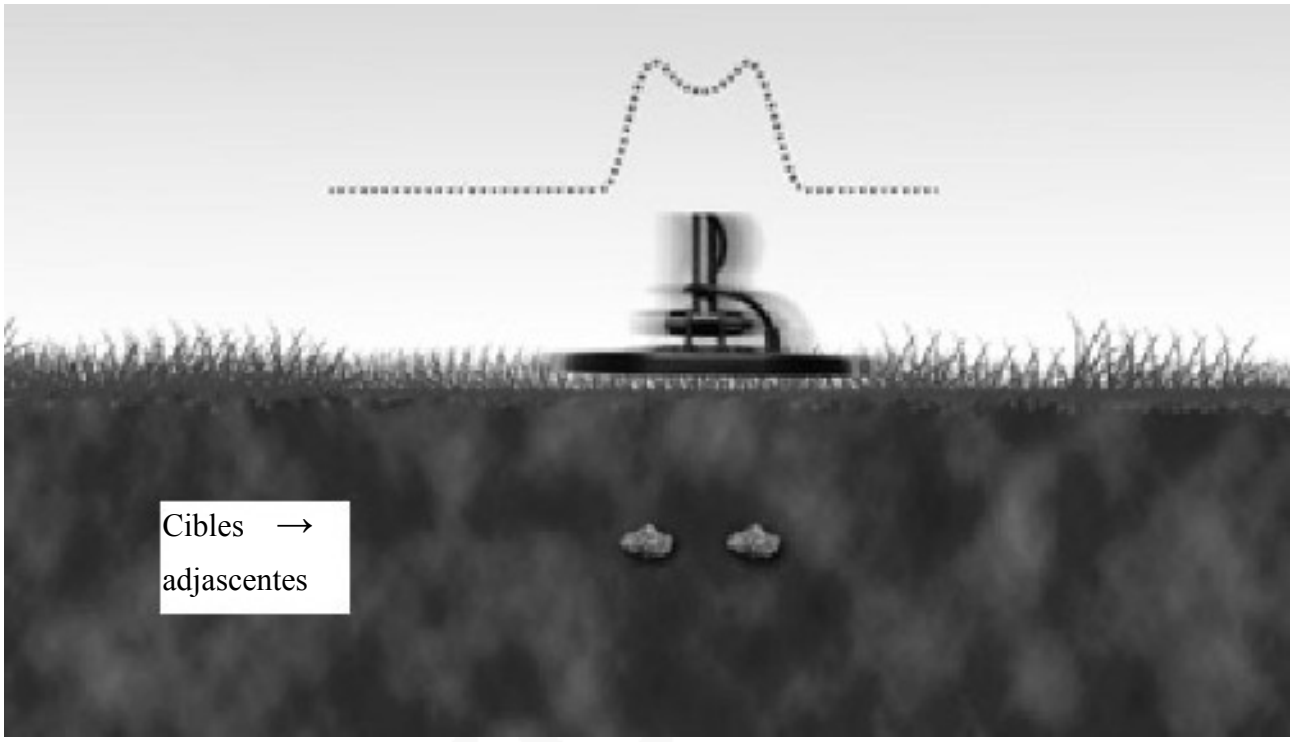

Exemple A : des cibles adjascentes peuvent souvent ne produire qu'un seul signal fort avec nombre de détecteurs. La vitesse de calcul de l'AT Gold permettra d'avoir deux pics audios en réponse à deux cibles proches. Ces réponses audio multiples renseignent bien plus l'utilisateur expérimenté sur les cibles en présence.

Le traitement rapide des données aide l'AT Gold à distinguer des cibles adjascentes. La réponse audio proportionnelle qui rend ceci possible, aidera aussi l'utilisateur à mieux estimer la taille de la cible, sa forme et sa profondeur. La réponse audio proportionnelle implique que la force du signal audio est proportionnelle à la force du signal de cible (i.e. Les signaux faibles correspondent à des cibles petites/profondes et les signaux forts à des cibles grosses/proches) voir exemples B et C en page 37.

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

Exemples de proportionalités du signal audio des cibles

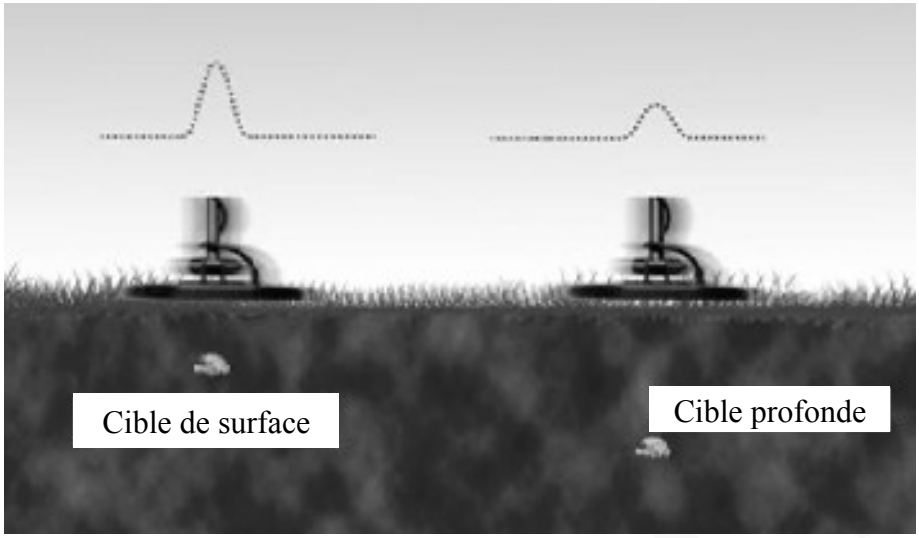

Exemple B : Remarquez les différentes réponses de cible fournies par l'AT Gold proportionnelles aux profondeurs. La cible de surface offre un signal plus fort alors que les deux cibles sont de taille comparables.

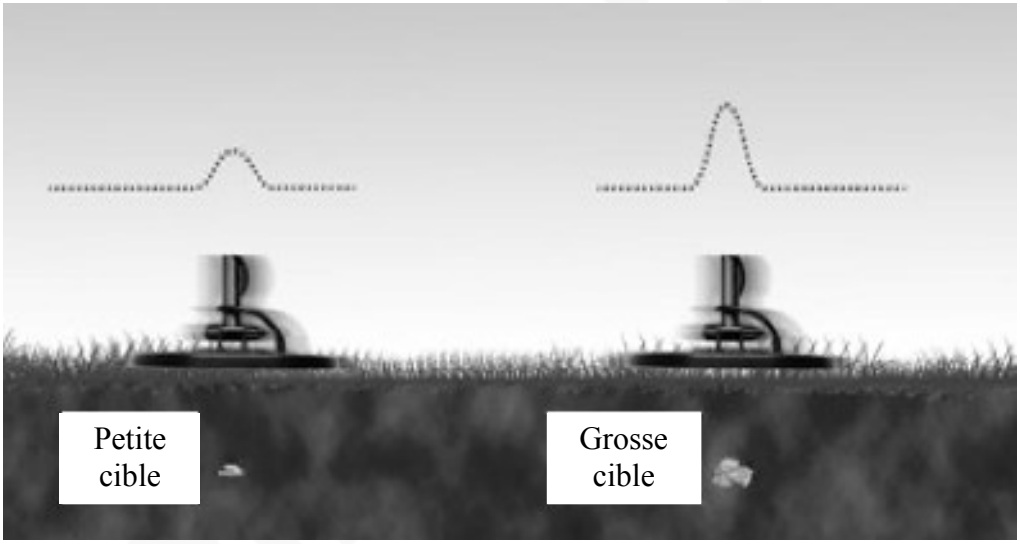

Exemple C : Remarquez la différence de réponse audio de l'AT Gold en regard de la taille de la cible. A une petite pépite correspond un signal audio plus faible que pour une cible plus grosse, alors qu'ici la profondeur est la même dans les deux cas. La taille de la cible peut être estimée en remontant le disque, puis en balayant avec le disque au dessus de la cible. Les cibles les plus grosses induiront un signal audio même avec un disque très éloigné du sol, alors que pour une petite cible, le signal est perdu beaucoup plus vite.

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

BANC D'ESSAIS

Vous devrez faire divers tests pour devenir plus familier avec les diverses opérations du détecteur que ce soit en mode *Tous Métaux* ou avec les modes discriminants. De plus, l'utilisation de l'*Audio des Ferreux* doit être essayé dans chacun des modes. Nous vous conseillons de vous munir des objets suivants :

- diverses tailles de pépites ou de petits anneaux en or
- clou ferreux
- capsule ou rondelle en acier

Pour conduire vos tests, placez le disque de détection sur une grande surface plate non-métallique à plusieurs dizaines de centimètres de tout objet métallique. Choisissez le mode *ALL METAL* (*Tous Métaux*). Passez divers objets métalliques (monnaies, capsules, clous, etc...) devant le disque de détection entre 8 et 10 cm de distance.

Pour vos essais, placez le disque sur une surface stable non métallique à l'écart de tous métaux.

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

Regardez bien l'ID de cible pour chacun de vos objets test. Choisissez ensuite le mode *DISC 1* et repassez les mêmes cibles test devant le disque de détection. Remarquez que les caractéristiques audio sont proportionnelles à la force du signal et que les signaux sonores sont similaires en mode *Tous Métaux* et en mode discriminant. Utilisez des petits et des grands objets à des distances variables du disque pour observer les niveaux sonores de leurs réponses.

Test avec Discrimination : une procédure de test similaire peut être utilisée pour mieux comprendre comment fonctionne la discrimination des ferreux. Passez le clou devant le disque de détection que ce soit en mode *DISC 1* ou *DISC 2*. remarquez qu'en mode *DISC 1*, avec les réglages d'usine de *0* pour *Iron Discrimination* (discrimination des ferreux), le clou induit une réponse audio de tonalité moyenne. Si le clou a une ID de cible de *26* par exemple, utilisez le bouton *IRON DISC* pour régler la discrimination sur *26*. Repassez le clou et vérifiez qu'il est maintenant éliminé. Si ce n'est pas le cas, augmentez un peu la discrimination avec la touche *IRON DISC*, jusqu'à ne plus avoir de réponse audio. Le réglage d'usine de *35* en mode *DISC 2* éliminera la plupart des clous ferreux sans aucun autre réglage.

Test de l'Audio des Ferreux : ensuite, revenez en mode *DISC 1* ou *DISC 2* avec un niveau de discrimination prévu pour rejeter le clou ferreux de l'exemple précédent. Pressez sur *IRON AUDIO* (*audio des ferreux*) et passez le clou devant le disque de détection encore une fois pour entendre les sons caractéristiques. Puis, testez ce clou en mode *Tous Métaux*. Démarrez l'*Audio des Ferreux*, réglez *IRON DISC* (discrimination des ferreux) sur *26*, et repassez le clou d'un bord à l'autre du disque de détection. La réponse audio caractéristique basse-haute-basse indique alors que la cible est inmanquablement un ferreux.

Des objets ferreux plats comme des capsules ou des rondelles peuvent être perçues comme des cibles de bonne conductivité. Pour tester les capacités avancées de reconnaissance des ferreux de l'AT Gold, faites un autre test avec une capsule.

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

D'abord, passez le détecteur en mode *Tous Métaux*, désactivez l'*Audio des Ferreux* et passez la capsule devant le disque de détection à une distance de 8 à 10 cm. Remarquez que la surface plate de la capsule induit une ID de cible située dans une gamme de *40-60*.

En restant en mode *Tous Métaux*, démarrez l'*Audio des Ferreux* et réglez la discrimination à 35. Passez la capsule d'un bout à l'autre du disque de détection et écoutez le signal audio caractéristique bas-haut-bas indiquant une cible ferreuse.

Cette capacité à vérifier les cibles ferreuses en cours d'utilisation dans un véritable mode *Tous Métaux* est une exclusivité Garrett qui rend l'AT Gold aussi puissant.

Passez ensuite en mode *DISC 1*, réglez la discrimination sur *35* et arrêtez l'*Audio des Ferreux*. Passez la capsule devant le disque de détection et remarquez comme la réponse audio manque de consistance et est morcelée : ceci indique que la cible est potentiellement ferreuse. Passez alors une cible non ferreuse comme une monnaie ou un anneau en or devant le disque de détection et vous remarquerez le signal audio clair et net comparativement à celui de la capsule. En restant en mode *DISC 1*, avec la discrimination réglée sur *35*, démarrez l'*Audio des Ferreux*. Passez la capsule complètement d'un bord à l'autre du disque de détection et remarquez le signal audio bas-haut-bas qui correspond immanquablement à une cible ferreuse. Passez alors une cible non ferreuse devant le disque de détection pour comparer son signal à celui de la capsule.

Dernière astuce : Notez bien vos résultats de banc d'essai afin de pouvoir vous y reporter lorsque vous serez sur site. Mémorisez bien les caractéristiques audio et celles de l'*Audio des Ferreux* de l'AT Gold qui réduira alors la quantité de déchets métalliques pour lesquels vous creuserez.

PRIGENT

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

BALAYER AVEC LE DISQUE

- Maintenez votre disque de détection à une distance constante avec le sol et bien parallèle à ce dernier à tout moment pour de meilleurs résultats. Ne remontez ni n'inclinez le disque en bouts de balayage.

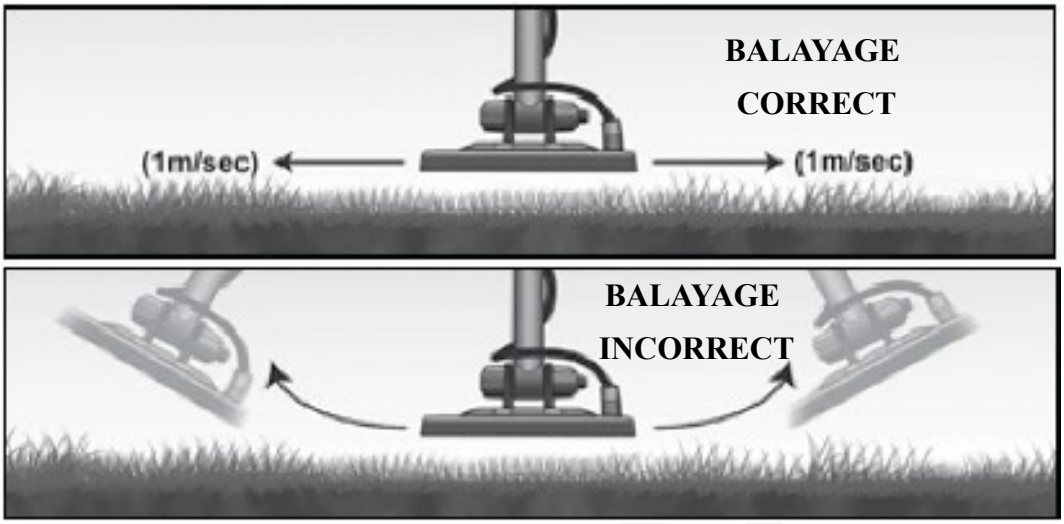

- Marchez lentement en déplaçant le disque en ligne droite de gauche à droite (et retour) à une vitesse d'environ 1 mètre par seconde. Avancez le disque de la moitié de sa longueur à la fin d'un balayage pour que le balayage suivant chevauche le précédent.

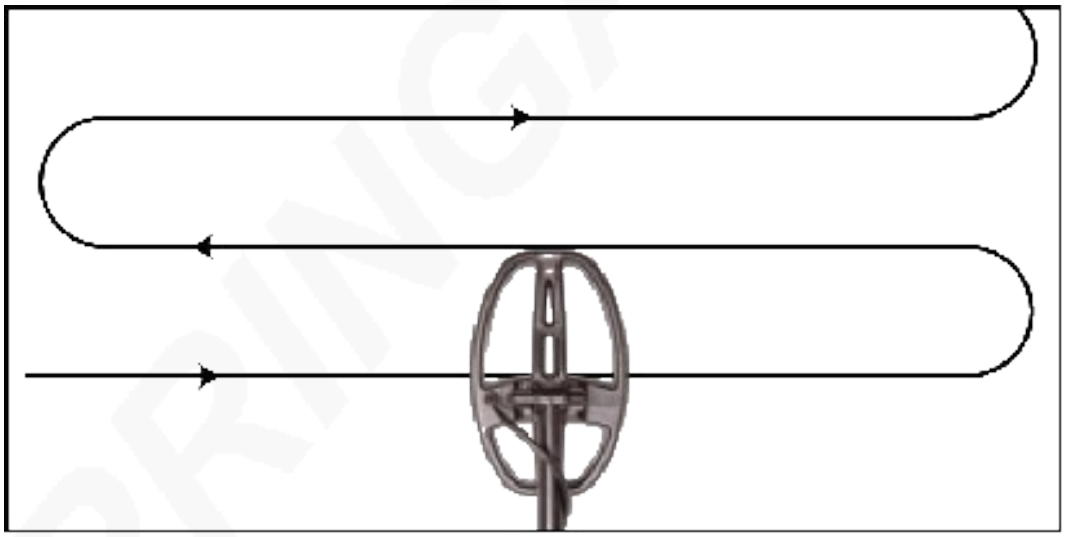

- Pour prospecter complètement un site, faites se chevaucher chaque balayage du disque par le suivant (environ de 14 cm). Déplacez le disque de détection sur une ligne droite, ou sur un arc de cercle à environ 1 mètre par seconde.

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

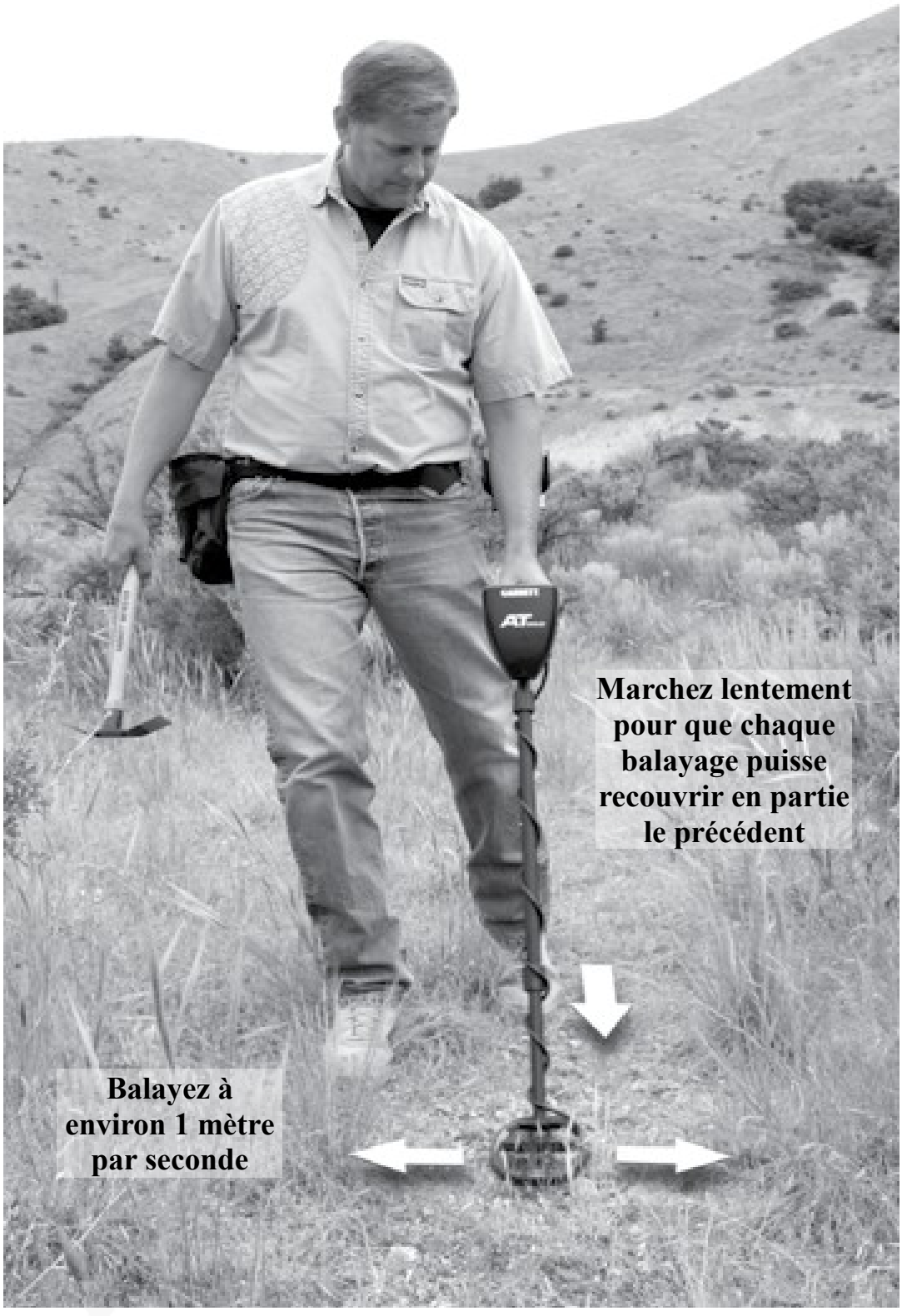
Marchez lentement pour que chaque balayage puisse recouvrir en partie le précédent
Balayez à environ 1 mètre par seconde

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

PINPOINT

Maintenez pressé le bouton *Pinpoint* pour déterminer l'emplacement exact de la cible. Pour utiliser cette fonction, déplacez le disque d'un bord à l'autre et d'avant en arrière au dessus de l'emplacement supposé (à environ 2 cm). Maintenez pressé le bouton *pinpoint* et balayez au dessus de la zone de la cible avec le disque à distance constante avec le sol. Passez le disque d'un bord à l'autre de la zone de la cible, puis d'avant en arrière de cette zone pour décrire finalement une croix où l'intensité du signal sonore est la plus forte : la cible se trouve alors à l'intersection des bras de la croix. Remarque : il est conseillé de maintenir une distance constante entre le disque et le sol durant tout le pinpoint pour éviter qu'une minéralisation du sol ne créé des faux signaux ou ne cache le signal de la cible.

L'échelle de barres sur l'écran LCD peut aussi vous aider à situer le signal le plus fort. Lors d'un *pinpoint*, l'échelle en haut d'écran indique alors la force du signal. Lorsque vous avez atteint le plus grand nombre de barres (augmente de la gauche vers la droite), alors le centre du disque de détection est au dessus de la cible, et la profondeur est indiquée sur l'échelle de profondeur (pour un objet de la taille d'une monnaie). Le symbol *PP* pour *Pinpoint* est affiché à l'écran lors du *pinpoint*.

Nous recommandons de vous exercer au pinpoint chez vous.

Remarque : le centre de détection se situe sous le milieu du disque, juste devant la fixation du bas de canne. L'ouverture du disque à cet endroit peut vous servir de point de référence pour les *pinpoints*.

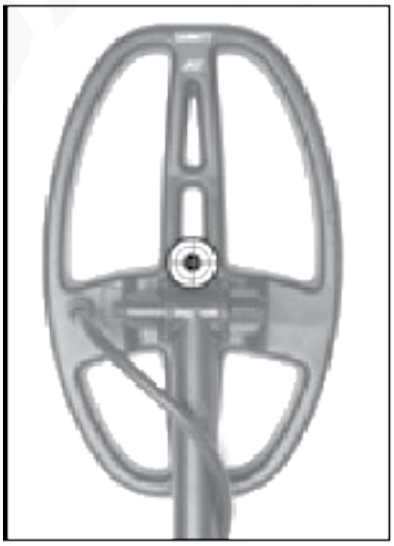

Indique le centre du *pinpoint* du disque DD 12,5 X 20 cm

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

Echelle supérieure indiquant la force du signal

indicateur de profondeur

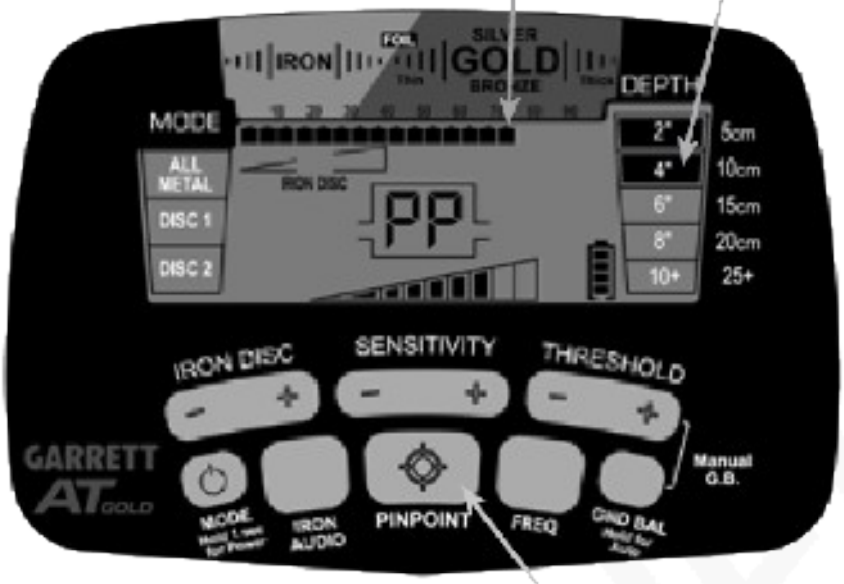

Bouton PINPOINT
(maintenir pressé pour faire un *pinpoint*)

Technique de pinpoint traditionnelle avec utilisation du bouton Pinpoint.

Remarque : pour les meilleurs résultats possibles, maintenez une distance constante entre le sol et le disque (1 à 2 cm) et assurez vous que la balance des sols soit correcte.

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

Astuce pour réduire la zone de détection : les grandes cibles peuvent produire de larges signaux lors du pinpoint, ce qui rend plus difficile la localisation précise de leur centre. Pour vous aider à localiser votre cible, le détecteur peut être recalibré à la cible pour réduire la zone de détection de la manière suivante :

> en maintenant le bouton pinpoint enfoncé, approchez le disque de la cible jusqu'à optenir la réponse la plus forte. Puis, relâchez brièvement le boutont pinpoint pour recalibrez le détecteur et ainsi réduisez la zone de détection. Continuez à approcher le disque de la cible pour trouver le point de réponse maximale. Si besoins, répétez cette procédure pour réduire encore la zone de détection.

PRINGAULT

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

• **Technique de *pinpoint* alternative : astuce DD** – Dans la méthode standard de *pinpointing* décrite en pages 15 et 31, la cible est localisée sous le centre du disque. Certains prospecteurs préfèrent localiser les cibles avec l'avant ou l'arrière du disque.

Image A

TIRER LE DISQUE VERS VOUS

Indique la position de la cible

Technique avec l'avant du disque

(A gauche) maintenez pressé le bouton *pinpoint* lors de cette manipulation. Balayez latéralement l'emplacement de la cible pour la centrer (point où le signal audio est le plus fort).

Puis tirez le disque de détection vers vous lentement en faisant attention au signal de cible (voir image A)

Image B

Lorsque le signal cesse (audio et visuel sur l'écran), les cibles peu profondes sont juste devant le disque de détection (voir Image B). Les cibles profondes seront à l'avant du disque mais à l'intérieur de ce dernier. Ceci provient de la forme du champs de détection qui rétrécit légèrement lorsque la profondeur dans le sol augmente.

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

Vous pouvez inverser la technique du *pinpoint* en utilisant le talon du disque (arrière du disque) ; mais dans ce cas, vous devrez non pas tirer mais repousser le disque vers l'avant.

● **Technique de *pinpoint* alternative : Agitation DD** – localisez rapidement la cible sans le bouton *pinpoint*. Balayez continuellement d'un bord à l'autre de l'emplacement de la cible, très rapidement, à 5-10 cm du sol. Tout en continuant ces balayages rapides, amenez doucement le disque vers l'avant jusqu'à obtenir un signal sonore consistant et symétrique. Ceci indique la position latérale de votre cible. Faites un quart de tour autour de l'emplacement supposé et répétez l'opération. L'intersection des deux axes situe la cible.

Astuce : Essayez vous à toutes les technique de *pinpoint*. Choisissez la technique qui vous convient le mieux. Plus vous exercerez votre localisation et plus vous ferez des petits trous et plus vous économiserez de temps pour la prospection.

PRINGAULT

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

● **Faites votre balance des effets de sol aussi souvent que nécessaire** dès que les conditions de sol changent (bruits excessifs, etc.). Les pépites d'or sont généralement trouvées dans des zones à forte minéralisation ferreuse, où les conditions de sol sont très changeantes.

● **Déterminer le niveau de minéralisation du sol** : il est important de pouvoir comprendre les conditions de sol du site que vous prospectez. Pour déterminer ce taux de minéralisation, commencez par faire une balance des effets de sol avec l'AT Gold. (voir le chapitre sur la balance des sols).

Balance faite, évaluez la concentration des minéraux en augmentant ou baissant manuellement le réglage de la balance de 5 à 10 points et en pompant avec le disque de détection pour vérifier la réponse du sol. Si la réponse est minimale, alors la zone a une faible minéralisation. Pour des zones avec une forte minéralisation, une augmentation de 1 à 2 points de la balance des sols produira rapidement une réponse de sol significative.

● **Astuces pour localiser des cibles parmi des *hot-rock* ou des terres cuites** : les *hot-rocks* sont des pierres qui contiennent assez de minéraux de fer pour faire sonner le détecteur. Un *hot-rock* est un caillou plus conducteur que le sol environnant (sa balance est plus faible que le sol environnant) et sonnera comme une bonne cible. Les niveaux de minéralisation des terres cuites peuvent aussi souvent induire des réponses positives comme *les hot-rocks*.

Un *cold-rock* (ou *hot-rock* négatif) est moins conducteur et /ou plus ferreux que le sol environnant (sa balance des sols est plus élevée que celle du sol environnant) et il induira une réponse négative.

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

Selon votre niveau de *Threshold* (compensation du bruit de fond), cette réponse négative produira un signal sonore avec un silence en son centre, précédé et suivi par des réponses positives (vous entendez donc comme une double réponse). A cause de cette réponse centrale négative, les *cold-rock* peuvent masquer la présence de bonnes cibles.

Il existe des méthodes pour réduire les effets des *hot-rocks*, des terres cuites ou des *cold-rocks* selon le niveau de minéralisation du sol.

Pour des sols faiblement minéralisés, il est possible de régler la balance de l'AT Gold pour les *hot-rocks* ou les terres cuites car la balance des sols est moins importante pour des terrains peu minéralisés. Soyez avertis toutefois que l'ID de cible combiné peu être assez bas (par exemple une pépite et un *hot-rock* ensemble peuvent avoir un ID de cible d'environ 10 à 15). Par conséquent, les niveaux de discrimination doivent être réduits pour assurer la détection des cibles intéressantes recouvertes par des *hot-rocks*.

Pour des sols fortement minéralisés, vous devez à la fois compenser les *hot-rock* (ou passer en mode discriminant) et avoir un minimum de discrimination des ferreux (*IRON DISC*). Les *hot-rocks* ont généralement une ID de cible très basse (souvent moins de 10), vous devrez donc utiliser des niveaux de discrimination très faibles. Les petites pièces en or peuvent aussi avoir une ID de cible basse dans des sols fortement minéralisés, aussi faites attention à votre réglage de discrimination pour ne pas éliminer les petites cibles en or.

● **Recherche de météorites** : avec sa fréquence de travail élevée, un véritable mode *tous métaux*, un *Threshold* réglable, une balance des effets de sol et sa conductivité aux métaux faiblement conducteurs, l'AT Gold est aussi très efficace comme détecteur de météorites. La majorité de ces météorites sont découvertes dans des déserts ou d'autres zones de climat aride où elles seront le mieux préservées.

Comme la plupart des météorites ont de fortes concentrations en fer, les modes discriminants n'ont pas de grande utilité.

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

Choisissez donc le mode *Tous Métaux* pour une plus grande profondeur et maintenez le disque de détection très près du sol. Les météorites à base de fer ont des ID de cible pouvant se situer entre les *50* (comme de gros ferreux) et les plus faibles valeurs (comme des *hot-rocks*). Si possible, procurez vous quelques météorites trouvées dans la région que vous prévoyez de prospecter pour faire votre propre banc test.

● **Isoler des cibles adjascentes** : le champs de détection étroit du disque DD de l'AT Gold permet de séparer plus facilement les cibles proches par rapport à des disques concentriques à simple boucle (*spider*). Utilisez des balayages étroits avec le disque de détection dans les zones polluées avec des déchets métalliques pour isoler plus facilement les bonnes cibles des mauvaises.

Disque DD vu de face

Disque simple boucle (*spider*)

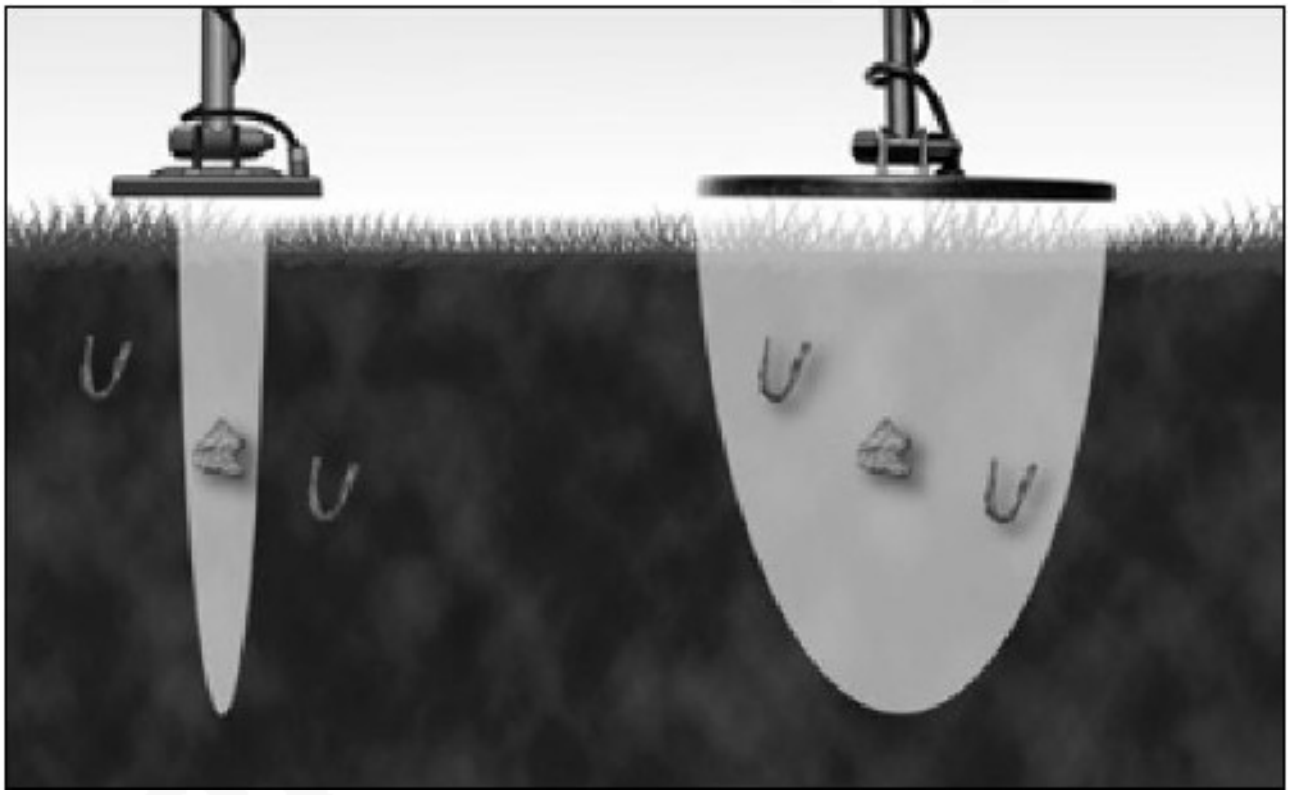

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

● **Faites des balayages bien parallèles avec la surface du sol même accidenté** (terrains pierreux, éboulis ou fossés. Ceci minimisera les effets négatifs des irrégularités du sol. Des changements de la réponse du sol peuvent réduire les performances du détecteur puisque les irrégularités du sol montent et descendent sous le disque de détection.

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

ASTUCES DE PROSPECTION

L'or et les autres métaux précieux peuvent être trouvés sous diverses formes avec un AT Gold. Vous préférerez sans doute rechercher des pépites d'or, mais l'or peut aussi être trouvé sous forme de filons ou de dépots dans des roches dures (veines) L'AT Gold peut servir à localiser des dépots dans des cours d'eau ou dans du sable sec, cet or sera alors récupérable par tamisage.

L'or se trouve généralement dans des formations rocheuses avec beaucoup d'autres minéraux conducteurs ou ferreux. Pour avoir les meilleurs résultats en sols minéralisés, l'AT Gold devra être utilisé en mode *Tous Métaux* et devra avoir une balance des effets de sol très précise. Ceci est particulièrement important lorsque vous recherchez de petites pépites d'or.

Cependant certains prospecteurs peuvent réussir en utilisant un des deux modes discriminants pour localiser de grandes pépites, mais le détecteur ne répondra pas aussi bien sur les petites pépites qu'avec le mode *Tous Métaux*.

Les hot-rocks sont un problème commun pour les détecteurs électroniques. Un hot-rock peut être résumé à une accumulation de minéraux ferreux qui amène le détecteur à la considérer comme un métal. (voir le chapitre astuces et techniques avancées pour plus de détail sur le moyen de compenser les effets des hot-rocks).

Les plus forts taux de minéralisation en fer sont souvent associés aux meilleurs sites aurifères. Le sable noir de magnétite est souvent associé aux dépots d'or, donc recherchez des zones avec du sable noir car vous savez maintenant que la découverte d'or est potentiellement plus probable dans ces zones.

Attendez vous à creuser pour de petits morceaux de déchets métalliques non ferreux tels que laiton, étain et aluminium lors de vos prospections.

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

La découverte de ces objets lors de votre prospection vous rassurera sur le fait que votre détecteur verra aussi les cibles en or de même taille. Les objets ferreux devront être ignorés mais avec beaucoup de précautions car les petits morceaux d'or peuvent parfois être perçus comme des ferreux en sol fortement minéralisé. Le dispositif *Audio des Ferreux* de l'AT Gold peut vous aider grandement pour distinguer les véritables ferreux dans la plupart des cas.

Prenez un aimant avec vous pour vous aider à séparer l'or et les hot-rocks. L'or ne sera pas attité par l'aimant alors que les ferreux et la plupart des hot-rocs le seront.

Un travail assidu, la patience et la recherche sont les trois clés pour réussir sa prospection. Les recherches sont importantes car il est vital de rechercher l'or dans des zones qui sont connues pour en contenir. Vous pouvez aussi rejoindre des associations pour ainsi avoir la chance de participer à des sorties sponsorisées en zone aurifère.

PRINGAULT

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

DETECTER SOUS L'EAU

L'AT Gold peut être immergé dans l'eau jusqu'à une profondeur maximale de 3 mètres pour rechercher en eau douce le long de cours d'eau, rivières, réservoirs, docks, lacs, et autres zones de nage. N'utilisez pas l'AT Gold à une profondeur de plus de 3 mètres car ceci endommagerait le détecteur et annulerait la garantie constructeur.

Comme l'AT Gold est optimisé pour trouver de petites pièces d'or, l'eau salée n'est pas recommandée pour ce détecteur. Sa capacité à trouver de petites pièces d'or le rend également réactif à la conductivité de l'eau salée.

Les écouteurs standards de l'AT Gold ont une connection étanche pour eaux peu profondes. Si les écouteurs doivent être immergés, vous aurez besoin d'écouteurs étanches *vendus séparément.*

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

Le réglage de la balance des sols de ce détecteur est optimisé pour une plus grande résolution pour des sols classiques mais pas pour l'eau salée. L'AT Gold pourra toutefois servir sur la partie sèche des plages de bord de mer pour la recherche de monnaies et de bijoux.

L'AT Gold est envoyé avec un casque standard pour une utilisation sur terre. Vous pourrez vous en servir pour prospectez les cours d'eau mais les écouteurs eux mêmes ne sont pas étanches. Pour l'immersion, vous devrez utiliser des écouteurs étanches optionnels.

PRINGAULT

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

ENTRETIENT

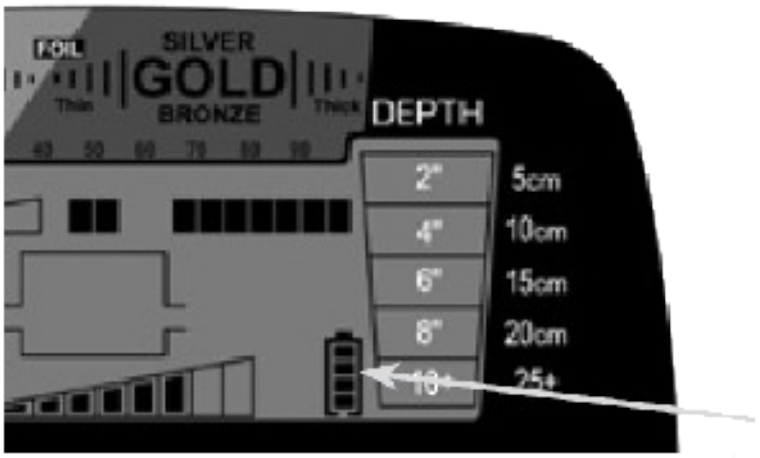

Indicateur du niveau de charge des piles

Changement des piles – l'AT Gold dispose de piles neuves ou rechargeables complètement chargées lorsque les 4 barres de l'**indicateur de charge des piles** sont visibles (voir illustration ci-dessous). Le détecteur restera complètement performant jusqu'à ce que les piles aient besoins d'être changées. Remplacez les piles dès qu'il ne reste plus qu'une seule barre à l'indicateur de charge.

Enlevez le couvercle du compartiment des piles en le tournant d'un quart de tour dans le sens inverse des aiguilles d'une montre. Débranchez le porte pile en haut et en bas et retirez le. Enlevez les piles pour les remplacer.

Placez le support de pile avec cette polarité

PRINCIPAL

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

Vous pourrez détecter entre 20 et 40 heures selon le type et la qualité des piles choisies.

L'accès et le remplacment des piles s'effectue en tournant le couvercle du compartiment des piles d'un quart de tour dans le sens inverse des aiguilles d'une montre. Tirez et débranchez le support de piles pour pouvoir le glisser hors de son logement.

Enlevez les piles si vous devez remiser l'AT Gold pour plus de 30 jours.

L'AT Gold est une solide machine, destinée à une utilisation en extérieur. Toutefois, comme pour tout appareil électronique, il y a des gestes simples à observer pour entretenir facilement votre détecteur et le maintenir au meilleur de ses performances.

- Éviter les températures extrêmes autant que possible, comme dans un coffre de voiture en plein soleil l'été, ou par temps de gel l'hiver.

- Gardez votre détecteur propre. Nettoyez le boitier de contrôle avec un chiffon doux légèrement humide si nécessaire.

- Protégez le boitier de contrôle des pluies, crachins et éclaboussures.

- Démontez et nettoyez la canne ainsi que le disque de détection avec un chiffon propre.

- Pour un remisage de plus d'un mois, enlevez les piles du détecteur.

- Préférez des piles alcalines de qualité. Lorsque vous changez les piles, assurez vous bien que toutes les piles soient neuves pour des performances optimales.

- Remettez en place la protection du connecteur lorsque vous n'utilisez pas les écouteurs.

PRINGAULT

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

GUIDE DES DISFONCTIONNEMENTS

SYMPTOME	SOLUTION
Pas de démarrage	1. Vérifiez le positionnement des piles. 2. Changez les anciennes piles par des neuves.
Sons erratiques ou mouvements du curseur d'ID de cible.	1. Vérifiez que le disque est correctement branché, immobilisé et que le cable est fermement enroulé autour de la canne. 2. En intérieur, sachez que vous y trouverez de nombreuses interférences électriques, ainsi que quantité de métaux dans les sols et dans les murs. 3. Voyez si vous êtes près d'autres détecteurs de métaux ou de structures métalliques, de lignes électriques, câbles réseaux, etc... 4. Ajustez la fréquence. 5. Réduisez la sensitivité.
Signaux intermittents	Des signaux intermittents impliquent généralement que vous avez une cible très profonde ou avec un angle difficile pour que votre détecteur l'identifie clairement. Balayez avec des orientations différentes pour aider à la définition du signal. Remarque : les cibles ferreuses peuvent causer des signaux intermittents. Le dispositif *Audio des Ferreux* pourra vous aider à identifier les cibles ferreuses
Je ne trouve pas des cibles spécifiques	Assurez vous que vous utilisez le mode correct pour le type de prospection que vous effectuez. Si vous recherchez des monnaies US, le mode *DISC 2* devra être votre premier choix pour éliminer au mieux les objets métalliques indésirables. Les mode *DISC 1* ou *Tous Métaux* détecteront tous les types de cible métalliques présentes.
Curseur ID de cible instable	Si votre curseur se déplace erratiquement, il y a de fortes chances pour que vous ayez un déchet métallique. Cependant, le curseur peut aussi se déplacer pour une bonne cible qui n'est pas parallèle au sol (sur la tranche) ou si vous êtes en présence de cibles multiples proches les unes des autres. Balayez alors selon différents orientations jusqu'à ce que votre curseur devienne plus stable. REMARQUE : de grandes pièces larges et plates d'acier, selon leur orientation dans le sol, peuvent être vues comme de bonnes cibles ou engendrer des mouvements erratiques du curseur. Utilisez l'*Audio des Ferreux* pour vous aider à identifier les cibles ferreuses.

PROVISOIRE

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

CODE ETHIQUE DE LA DETECTION

Le code éthique suivant est recommandé par de nombreux clubs et est suivi par la plupart des prospecteurs afin de préserver cette activité excitante qu'est la détection. Nous vous suggérons de le suivre également :

- Respecter la propriété privée et publique, tous les sites historiques et archéologiques et donc de ne pas faire de prospection sur ces sites sans autorisation préalable.
- Rester informé et respecter les législations locales, nationales voire européennes sur la découverte et la déclaration des trésors.
- Aider à l'amélioration des mesures officielles si possible.
- Ne pas endommager intentionnellement les propriétés d'autrui de quelque manière que ce soit, y compris les clôtures, barrières, signalisation ou bâtiments.
- Reboucher les trous après récupération des cibles.
- Ne pas détruire les propriétés ou bâtiments mêmes abandonnés.
- Ne pas abandonner de détritus ou de cible sans intérêt sur le site.
- Emporter toutes les cibles déterrées.
- Rester correct, et se conduire poliment à tout moment pour ne laisser qu'une bonne image aux personnes présentes et aux autres prospecteurs.

PRIVATE

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

MISES EN GARDE

Lorsque vous recherchez des trésors avec votre détecteur Garrett, suivez les conseils suivants :

- N'entrez jamais et ne prospectez pas sans la permission du propriétaire.
- Évitez les sites avec des pipelines ou des lignes électriques enterrés.
- Les parcs/monuments nationaux ou d'état sont absolument hors d'atteinte (US).
- Les détecteurs profonds peuvent aussi indiquer des objets potentiellement dangereux (munitions). N'hésitez pas à les signaler aux autorités.
- Ne prospectez pas dans des zones militaires ou des bombes et autres explosifs pourraient être enterrés.
- Ne touchez jamais aux pipelines car ils peuvent aussi transporter des produits inflammables (gazoducs par exemple).
- Prenez des précautions raisonnables pour déterrer n'importe quelle cible, surtout dans les zones où vous n'êtes pas absolument certain des conditions de sol.
- Si vous avez le moindre doute sur la possibilité d'utilisation d'un détecteur sur un site, demander toujours la permission aux autorités concernées.

SPECIFICATIONS

Positions du curseur ID de cible	**20**
Nombre de catégories ferreuses	**40**
Modes de recherche	**3**
Réglages sensitivité / profondeur	**8**
Pinpoint électronique	**OUI**
Fréquence de travail	**18 kHz**
Tonalités audio	**3**
Disque standard	**5" x 8" DD PROformance**
Longueur (réglable)	**1,06m à 1,29m**
Poids total	**1,4 kg**
Piles	**4 AA inclues**
Garantie	**1 an pièces et main d'oeuvre**

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

GARANTIE ET SERVICE

Votre détecteur AT Gold est garanti un an pièces et main d'œuvre exclusivement, et ne couvre pas les dommages causés par altération, modification, négligence, accident ou mauvaise utilisation. L'utilisation immergée de l' AT Gold à une profondeur supérieure à 3 mètres annulera la garantie.

Dans l'éventualité où vous rencontreriez des problèmes avec votre AT Gold, veuillez lire attentivement ce manuel pour vous assurer que le détecteur ne soit pas simplement mal réglé. Maintenez pressé le bouton Marche/Arrêt pendant 5 secondes afin de retourner aux paramètres d'usine.

Vous aurez aussi certainement :

1. vérifié les piles, charge et connecteurs. Des piles défectueuses sont la cause la plus courante de disfonctionnements.
2. contacté votre revendeur pour vous aider, surtout si il est familié de l' AT Gold.

Si des réparations ou un service de garantie s'avèrent nécessaires, contactez votre revendeur local. Pour éviter des frais de transport et d'importation excessifs, n'essayez pas de retourner votre détecteur à l'usine Garrett des États Unis.

GARANTIE DU DISQUE DE DETECTION

Le disque de cet appareil, comme la quasi totalité des disques, ne comporte aucun élément actif susceptible de tomber en panne.

A la réception, vérifiez bien son bon état de fonctionnement.

Au montage, veillez à laisser suffisamment de "mou" au cable pour pouvoir replier le disque sans arracher le cable.

Un cable arraché, ou une fiche arrachée, sont des dégâts qui relèvent du mauvais emploi ou de la "**casse**". Ils ne pourront donc en aucun cas être couverts par la garantie.

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

ACCESSOIRES DE L'AT GOLD

Disque de détection 4,5" (11,5 cm) ACE Super Sniper™

Utilisé lors de la recherche de petites cibles peu profondes sur des sites pollués par des déchets métalliques ou pour des emplacements difficiles.

Disque Concentrique 15 x 23 cm PROformance

Ce disque étanche offre une excellente profondeur de détection pour des cibles de tailles moyennes dans des sols peu minéralisés.

Disque Concentrique 23 x 30,5 cm PROformance

Ce disque concentrique étanche de grande taille offre une excellente profondeur de détection pour des cibles de grandes tailles dans des sols peu minéralisés.

Disque DD 21,5 x 28 cm PROformance

Ce disque DD étanche de grande taille est étanche et offre une profondeur de détection maximale pour des cibles de grandes tailles dans des sols minéralisés et permet une excellente séparation des cibles adjascentes.

PRINGAULT

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

Ecouteurs étanches

nécessaires si vous voulez pouvoir immerger vos écouteurs

Protège disque pour disque DD 13 x 20 cm

protège la surface du disque de détection des griffures et impacts

PRO-POINTER® Pinpointer

Le PRO-POINTER combine performances et design épuré pour vous aider à localiser des cibles difficiles à récupérer. Il dispose d'un signal sonore et d'un vibreur proportionnel au signal de cible pour une détection à 360°. Il résiste à l'eau, comporte un éclairage LED pour des utilisations sous faible luminosité. Un étui de ceinture et une pile de 9 volts sont fournis

GARRETT®
METAL DETECTORS
www.garrett.com

Pour tout litige, seule la version américaine de ce manuel fait autorité.

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.